43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnes à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

UNE ERREUR HISTORIQUE

LES DEUX MASSACRES DE NÈGREPELISSE

EN 1621 ET 1622

L'histoire des protestants de France depuis Henri IV a surtout été écrite par leurs plus cruels ennemis. Ceux qui avaient mis le plus d'acharnement, souvent de mauvaise foi, à les combattre, ont été leurs juges devant la postérité et c'est par les récits qu'ils nous ont laissés que nous connaissons les événements et leurs causes. Encore aujourd'hui telle calomnie, tel mensonge inventés à l'époque des guerres religieuses, explicables dans les tourmentes de ces temps troublés, font foi comme une vérité historique. Les écrivains qui se sont succédé se sont copiés les uns les autres sans prendre la peine de remonter aux sources, et l'erreur, de siècle en siècle, a marché jusqu'à nous.

Entre tant d'autres, une ligne griffonnée sur un vieux parchemin a donné l'éveil, et permis de relever celle-ci. Ces quelques pages laveront une tache de férocité que nos adversaires se sont plu à jeter sur nos aïeux protestants. C'est un épisode nouveau de l'histoire du vieux Quercy huguenot, si tragique, si grand malgré ses faiblesses et, hélas! si inconnu.

Personne ne met en doute aujourd'hui le cruel massacre opéré par la population protestante de Négrepelisse, petite ville du Montalbanais, faisant partie du colloque du bas Quercy, sur les troupes royales. Les écrivains les plus libé-

raux eux-mêmes représentent les bourgeois égorgeant de leur propre main, la nuit, par surprise, les soldats du régiment de Vaillac, leurs hôtes, accueillis de leur plein gré. Rappelons les faits et par la pensée reportons-nous à ces temps sinistres des guerres religieuses de Louis XIII. Poitou, Saintonge, basse Guyenne, cédant aux armes ou aux faveurs royales, ont ouvert aux catholiques un chemin jusqu'aux murs de Montauban, décidé seul à résister. Avant d'en entreprendre le siège, Mayenne veut isoler cette ville des petites cités qui l'avoisinent, de même parti et de même religion, d'où elle pourrait tirer des secours. En peu de jours Mauvesin, l'Isle-en-Jourdain, le Mas-de-Verdun, qui coûta 6,000 livres payées à son gouverneur Rapin, le Bias, Réalville, sont pris ou livrés. L'armée royale marche sur Négrepelisse, assise sur les bords de l'Aveyron, sous la protection de son château, alors dans les mains du trop prudent duc de Bouillon. Cédons la parole à un manuscrit du temps.

« Les habitans de Négrepelisse branlans au manche et ne se sentans pas assez fermes sur leurs pieds, recourent à Montauban leur grand appui, demandans conseil sur ce qu'ils avaient à faire ; par l'advis du conseil de guerre, ils furent conseillés de se retirer, du moins ceux qui pourraient porter les armes et apporter leurs denrées et ce qu'ils avaient de meilleur. A leur retour, ils furent semonds et portés enfin à une composition par laquelle ils devaient sortir dans trois jours. Le premier jour fut paisible et sans contravention, deux compagnies consistant en 400 hommes et plus sortent sous la conduite des capitaines Marmonié et Moroul, avec bien peu de leurs moyens et se rendent à Montauban : le lendemain la porte fut fermée aux autres. » (Manuscrit rouge, fol. 44.)

Voilà ces malheureux habitants, privés d'une partie de leurs forces, livrés sans défense à la garnison qui, selon les mœurs du temps, ne ménagea guère les vaincus ou ceux qui pouvaient passer pour tels. Survint le siège de Montauban. Le résultat en fut peu satisfaisant pour l'armée royale, qui laissa en se retirant plus de 12,000 hommes au pied des murailles. Parmi les plus maltraités, le régiment de Vaillac reçut l'ordre d'aller tenir garnison à Négrepelisse pour s'y refaire et surveiller aussi Montauban. D'après le prévôt du chapitre

cathédral Lebret, déjà signalé dans l'Histoire de la suppression de l'Académie de Montauban (*Bulletin,* 1893, 7-23), c'est alors que les habitants, jaloux de se débarrasser de cette garnison gênante, excités par la victoire de leurs voisins, se seraient livrés à un sanglant et cruel massacre. Je vais citer le passage (*Histoire de la ville de Montauban,* par Henry le Bret, prévost de l'église cathédrale de la mesme ville, Montauban, Samuel Dubois, 1668, in-4) :

« Les habitans de Négrepelisse... sans réfléchir à la grâce que le Roy leur avait faite de leur permettre d'y vivre sous la foy des edicts et à la bonté qu'il avait eue de ne pas vouloir que l'on approfondist toutes les infidélités qu'ils furent accusés d'avoir commises pendant le siège de Montauban, conjurèrent contre leur garnison composée d'environ 400 hommes du Régiment de Vaillac, les tuèrent tous en une nuit et après que les femmes et les enfants eurent exercé sur leurs corps des cruautés inouïes, les jettèrent dans la rivière. Ce qui ne fut pas plustôt sceu à Montauban que Vignaux y envoya des gens et des vivres (p. 276). »

Voilà la relation originale d'où a découlé toute l'histoire ou toute la légende. Elle est écrite par un prévôt fanatique, dont on retrouve la main dans toutes les intrigues contre les protestants et datée de près de cinquante années après l'événement; elle a cependant été accueillie comme article de foi, nul écrivain protestant ne l'a même mise en doute. Avant d'en montrer la fausseté, voyons quelle trop réelle vengeance on tira de ce prétendu massacre.

Il existe une petite brochure de douze pages in-8 publiée à Paris, chez Pierre Rocolet, au Palais, et portant le titre suivant :

Le grand et juste chastiment des Rebelles de Négrepelisse mis et taillez en pièces et leur ville réduite à feu et à sang par l'armée royale de Sa Majesté les 10 *et* 11 *juin* 1622.

Elle est très courte et aussi très rare, je la cite toute entière.

« Monsieur. — Voicy un juste jugement de Dieu puisqu'enfin la méchanceté et la rébellion ont rencontré le chastiment qu'elles méritent. Vous sceustes il y a desja quelques mois la perfidie des habitans de Négrepelisse (ville scituée à trois lieues de Montauban) qui

esgorgèrent tous les soldats de la garnison que le Roy y avait mise. Et fraischement vous avés appris le reffus que lesdits habitans rebelles ont faict à Sa Majesté de luy ouvrir les portes de leur ville et leur témérité à vouloir soustenir le siège d'une armée royale, eux qui n'estoient ny munis, ny fortifiés.

« Aussi apprendrez-vous maintenant la punition exemplaire qu'ils ont soufferte en leurs vies, leurs biens et leurs honneurs ; car les nostres le vendredy au soir dixième du présent mois ont donné l'assault par deux endroicts, l'un par la bresche que le canon avait faicte et l'autre par l'endroict où l'on les attendait le moins ; ils s'y portèrent avec tel courage et valeur qu'ils entrèrent incontinent dans la ville, forcèrent les barricades, passèrent par le fil de l'espée tout ce qu'ils rencontrèrent là dedans.

« Du depuis après s'estre saisis du principal buttin, ils ont bruslé et consommé toutes les maisons et édifices de la ville par un incendie général sans reserve ny exception, si bien que tout le chastiement que l'homme se peut imaginer pour punir le crime et la rebellion, ces perfides et rebelles l'ont souffert et ceux que le feu et le sang ont espargnez ont fini leurs vies sur des gibbets pour servir d'exemple et d'horreur à ceux qui voudraient cy après les imiter.

« Bref ce que j'en dis est le moins de ce que j'en pense et de ce que j'en ay veu, ne se pouvant ouyr ny voir un plus horrible spectacle que celuy-là, car nous avons marché sur les corps morts estendus dans les rues nuds et cicatricéz en telle sorte que les plus durs en ont eu le cœur touché.

« Celuy qui a aydé à les enterrer a dict qu'il avait enterré 363 corps d'habitants tuez. Il y en a une grande quantité de noyez qui se voulans sauver et passer à la nage une petite rivière qui est aux pieds de leurs murailles estaient tuez dans l'eau par nos soldats, dont l'on n'a jamais veu le courage plus animé contre lesdits rebelles pour le service de leur Roy qu'en cette occasion, mesmes qui ont passé jusques au delà du devoir.

« ...Pour ce qui est du chasteau, il a tenu bon jusques au lendemain, onzieme juin, jour de sainct Barnabé, dix heures du matin, qu'il s'est rendu à discrétion ; les hommes qui se sont trouvez dedans ont été pendus et étranglez sur le champ et les filles et les femmes qui s'y estaient réfugiées ont esté conservées sans aucun mal souffrir, ny à leur vie, ny à leur honneur.

« Nous n'avons perdu en ceste occasion que fort peu d'hommes et n'y a eu que deux ou trois capitaines de tuez et quelques soldats à l'assaut.

« Dieu veuille que l'exemple de ce chastiment remarquable fasse rentrer les autres rebelles dans eux-mesmes afin qu'ils évitent par leur obéissance semblable punition ; je l'en supplie de tout mon cœur.

« Du camp de Négrepelisse. — 24 juin 1622. »

Ici tout le monde est d'accord, pas d'erreur possible, pas de contradiction. Les auteurs de cet horrible massacre le racontent, s'en vantent et s'en glorifient; par extraordinaire les relations protestantes concordent avec les récits catholiques. La responsabilité de Louis XIII n'est pas douteuse, c'est lui qui a tout voulu, tout ordonné, livré toute une ville aux flammes et à la mort. — Et c'est ce roi auquel le servilisme de ses contemporains a décerné le nom de Juste. Il le mérita, comme son successeur, en déchirant l'édit de Nantes, en faisant jaillir la Prusse moderne du petit électorat de Brandebourg, devait mériter le nom de Grand. Si coupable qu'il soit, Louis XIII a peut-être une excuse, il pouvait croire de bonne foi au prétendu massacre de l'année précédente, à ses soldats égorgés la nuit par leurs hôtes et il a voulu les venger. Mais quelle responsabilité ne devons-nous pas faire remonter jusqu'à ceux qui l'ont trompé. La vérité, en effet, la voici toute simple, toute nue. — Les Montalbanais, délivrés pendant l'hiver de 1621-1622 par la retraite des troupes royales, ont voulu, eux aussi, avoir leurs coudées franches, respirer un peu à l'aise, remplir leurs magasins épuisés par le siège, reprendre les villes que Mayenne leur avait enlevées. En plein jour, de vive force, Vignaux, leur chef, force d'un pétard la porte de Négrepelisse et dans une lutte ouverte et glorieuse se rend maître de la garnison. Mais comment annoncer cela au roi? Comment lui apprendre, après son échec sous les murs de Montauban où si souvent ses yeux avaient versé des larmes de honte, qu'à force ouverte, ces rebelles méprisés, que lui, Louis le Triomphant, avait cru presque entièrement détruits, venaient de vaincre un régiment royal?... et que penser de ces soldats de Vaillac et de leur chef se laissant surprendre et pétarder en plein jour? Au lieu d'avouer, on colore, on invente, et il en sort pour le roi cet horrible histoire d'assassinat et de massacre nocturne

qui devait être une excuse à la défaite des siens. Ma conviction sincère, en écrivant ces lignes, est que telle l'histoire a été racontée au roi et que telle il l'a crue... et en a tiré le « grand et juste chatiment » qu'on a vu, en noyant une ville dans le sang de ses habitants. Qu'il ait ou non cette excuse, Louis le Juste n'en reste pas moins le roi bourreau qui prenait plaisir à voir se tordre, sous le soleil d'août, dans ses fossés du château de Piquecos, les malheureux soldats des Cévennes tombés blessés entre ses mains au secours de Montauban (1621).

Contre l'assertion de Lebret il n'en faut pas moins des preuves, il faut et c'est là le but de cette brève étude, prouver que le cruel massacre des catholiques, nul massacre de l'autre côté ne l'avait provoqué. Cette démonstration sera facile. Voici d'abord la relation du manuscrit rouge, guide précieux pour toute cette époque. L'auteur, douteux encore, est peut-être le ministre Gardésy, dont la *France protestante* dit si peu de choses, mais qui publia plusieurs ouvrages anonymes ou signés et assista comme témoin oculaire, à Montauban, au siège de 1621. — Il raconte les tentatives des Montalbanais pour s'étendre un peu hors de leurs remparts, au lendemain du siège, et après la reprise du Bias, si cruellement éprouvé par le duc de Mayenne, l'année précédente, parle ainsi de Négrepelisse, qui n'en est guère qu'à une lieue et demie.

« Continuant à faire de nouvelles conquêtes, ayant le sieur de Vignaux pour conducteur, ce héros-cy, le génie ou le démon tutélaire de Villebourbon pendant le siège de Montauban, donnent sur Négrepelisse où un des meilleurs régiments des reliques du siège susdit avait été logé en garnison. Ces gens cy s'estant veautrés en toute sorte de volupté et de vice se laissent endormir sur la confiance de leur valeur et, sans observer aucun ordre militaire, se laissent pétarder et surprendre le jour. La plupart, trouvés en armes, furent mis en pièces jusques au nombre de 3 à 400; les autres, ou prisonniers ou congédiés, éprouvèrent l'humanité dudit sieur de Vignaux qui leur donna la vie, ores qu'ils méritassent d'être tous pendus, à cause des ruynes, saccagements et outrages que ces soldats avaient fais dans ce lieu auparavant contre la foi promise. La ville prise et recouverte, partie de ceux de ladite gar-

nison se sauvèrent dans le château avec les drapeaux, mais n'ayans de quoi tenir ferme et résister, se rendent à discrétion sous promesse de la vie sauve. Cette composition fut exécutée sans aucune contravention par le sieur de Vignaux, en quoy sa générosité et humanité est recommandable autant que la reprise de cette place et déffaite de ce régiment lui donne de gloire. Le gain de cinq à six drapeaux, et qu'il donna aux Montalbanais, servirent de trophées dignes de son mérite. » (Manuscrit rouge, fol. 181-182.)

On pourrait peut-être suspecter ce récit, si clair, si complet, et qui a l'air si explicite et si sincère. — Voici un passage des Mémoires du marquis de Castelnaut qui le corrobore absolument (*Mémoires du duc de la Force*, publiés par le marquis de Lagrange, tome IV, p. 319. Paris, Charpentier, 1843).

« Ce même jour (le jour où le marquis de Laforce quitta Montauban) le capitaine Marmonier devait exécuter une entreprise sur Négrepelisse qui hâta le départ de M. de la Force, lequel n'était pas encore bien remis de certaine indisposition qui lui avait fait garder le lit; mais pour le désir de favoriser ladite entreprise, il monta à cheval, jugeant bien que lui étant à la campagne, cela empêcherait les garnisons voisines, de Réalville, Caussade et autres, d'oser se mettre en devoir d'assister celle de Négrepelisse, l'exécution en étant assez difficile pour y avoir ville et château qu'il fallait forcer l'un après l'autre, ce que Dieu permit qui arriva le même jour non obstant la résistance qui y fut faite. »

Voilà donc un nouveau témoignage, venant à l'appui de celui cité précédemment. Le marquis de Castelnaut répète textuellement les assertions du manuscrit; c'est en plein jour que Négrepelisse a été forcée, c'est par une expédition venue de Montauban et non par les bourgeois du lieu que la garnison a été surprise et vaincue.

Mais, à côté de ces témoignages, en voici un beaucoup plus précieux, beaucoup plus concluant encore, dont je dois communication à M. Dumas de Rauly, l'éminent archiviste du Tarn-et-Garonne, au courant de toute notre vieille histoire, qui est aussi celle de ses aïeux.

C'est un de ces vieux registres de notaire, aujourd'hui dans l'étude de maître Marty, notaire à Négrepelisse, dans lesquels

si souvent le chercheur moderne, au prix de beaucoup de patience, trouve d'utiles renseignements. Comment ce vieux registre a-t-il échappé au feu qui dévora la ville l'année d'après, aux flammes, aux ruines, pour venir porter sa clarté jusqu'à nous? Quoi qu'il en soit, entre deux actes, à son jour, ce qui garantit la parfaite exactitude, l'instantanéité pour ainsi dire de son récit, maître Pierre Besse, notaire royal, a intercalé au folio 67, de la même écriture dont sont grossoyés le contrat de mariage ou l'acte de vente qui suivent ou qui précèdent, la pièce suivante bien concluante :

« Le 14 décembre 1621 Négrepelisse fust prinse du costé du molin avec un coup de pétard par monsieur de Vinhaux, le capitaine Marmonyé Roffio et Anthoine Marcou capitaines, et y fust tué huit vingt deux hommes de la garnison. M. de Romegoux prisonnier, le Busquon et M. Pujols, et 30 hommes dans le chasteau sortis avec leurs vies sauves par la composition. » (Registre de M. Pierre Besse, notaire, 1621.)

Nous tenons ici une autorité incontestée et incontestable, un témoin oculaire, qui presque officiellement constate les faits et met fin au débat. Il justifie pleinement aussi le récit de Gardésy ou de l'auteur quel qu'il soit du manuscrit rouge, il explique comment le marquis de Castelnaut et lui donnent un chef différent à l'entreprise. Vigneaux et Marmonié y étaient tous les deux, Vigneaux était alors commandant en chef des forces montalbanaises et Marmonié, issu de Négrepelisse, aussi vaillant capitaine que zélé protestant, avait naturellement tenu à participer à la délivrance de sa patrie.

Que demeure-t-il après cela du récit de Lebret, de la légende du massacre, de la réputation de férocité, de la tache de sang que l'on a essayé de faire rejaillir sur tous nos coreligionnaires? Les habitants de l'infortunée ville ont vu la garnison qui les terrorisait attaquée et forcée par les Montalbanais, jaloux de se voir gênés par cette entrave, désireux aussi de remplir leurs magasins épuisés; c'est un simple fait de guerre dont ces pauvres habitants ne sont guère coupables. Ils doivent cependant en supporter le châtiment... et quel châtiment!

Ils doivent voir la ville inondée du sang de ses citoyens, les femmes forcées dans les maisons et sur les places, les cadavres entassés dans les rues, les enfants mêmes massacrés, les hommes pendus aux branches de leurs arbres, dans leurs jardins (*Mémoires de Ponthis et de Puységur*). On va plus loin. Désolation que Privas, coupable d'avoir voulu se défendre, doit voir se renouveler bientôt, la ville est brûlée, rasée, détruite de fond en comble. Il ne reste que des ruines et sur ses ruines on ne doit rien rebâtir. Jusqu'en 1646 « que M. de Turenne obtint son pardon en trompant le Roi dans sa minorité », Négrepelisse a demeuré déserte et inhabitée (*Mémoire sur le partage intervenu par l'exercice au lieu de Nègrepelisse.* Archives nationales. TT. 267). Le commissaire catholique qui demande la destruction du temple rebâti après cette date, en effet, souhaite qu'on en revienne là.

Heureusement ces vœux n'ont pas été entièrement exaucés; le temple a été détruit, il est vrai, mais il s'est relevé de ses ruines; et encore aujourd'hui subsiste, malgré tous les massacres, les incendies, les destructions, une ville de Négrepelisse. Les habitants, jaloux de l'honneur de leurs aïeux, peuvent désormais être sûrs qu'ils furent innocents de la lâche férocité dont les accusèrent leurs ennemis. Le prévôt Lebret en est pour une calomnie de plus, et le seul massacré, la seule tache de sang qui demeure est pour le roi et les siens.

Mais si, sur ce point, la lumière est faite, combien d'autres encore demeurent sombres. Combien d'erreurs, combien de mensonges demeurent. Nos pères sous leur croix, au milieu des persécutions, parfois violentes, parfois déguisées, mais continues, pendant plus de deux cent cinquante années, n'ont pu que bien rarement élever la voix pour répondre à leurs ennemis et là encore est vraie cette bien humaine mais bien cruelle parole : Malheur aux vaincus!

CHARLES GARRISSON.

Documents

LE DÉSERT (ET LA RÉVOCATION) EN POITOU

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

1685, 1696 à 1742

Lorsqu'on prend une bonne carte du département des Deux-Sèvres et qu'on y trace un triangle irrégulier, allant, par Saint-Maixent d'une part, à Niort et à Lusignan, et d'autre part, de chacune de ces deux dernières villes à Melle, on a sous les yeux la majeure partie de ce qui subsiste encore de l'ancien Poitou huguenot. Il y a là un petit territoire d'une cinquantaine de kilomètres de long sur environ 10 à 25 de large, très pittoresque, ondulé, boisé, fertile en bonnes terres et prairies, arrosé par les eaux courantes et capricieuses du Pamproux, de la Sèvre niortaise, du Lambon, de la Belle et de la Boutonne. C'est l'ancien *Colloque du Centre*[1], entre ceux, plus étendus et dispersés, du haut et du bas Poitou. Les villes n'y sont guère que de gros bourgs agricoles où les catholiques se sont massés autour de quelques vieilles et belles églises romanes ou gothiques. Plus de 35,000 protestants sont encore disséminés en groupes parfois compacts, dans les villages et les fermes. C'est une population solide, paisible, laborieuse, peu démonstrative, difficile à entraîner, mais restée attachée à la foi, en même temps qu'au sol de ses ancêtres.

C'est pourtant dans le Poitou que la Révocation a été plus terrible, plus barbare que dans les autres provinces. C'est là que, vingt ans avant 1685, près de cinquante temples furent interdits ou démolis; — là qu'en 1681 l'intendant Marillac s'illustra par les premières dragonnades et aboutit à un *Rolle des nouveaux convertis à la Foy catholique apostolique et romaine dans le diocèse de Poitiers*, tellement considérable qu'il forme, sur deux colonnes, un gros volume in-quarto[2]. — Mais si la résistance ne fut pas publique, éclatante, elle n'en

1. Ou du *Moyen Poitou*.
2. De plus de 400 pages.

fut pas moins réelle et efficace. Bien peu de pasteurs, deux ou trois à peine, abjurèrent, et encore pas définitivement, et on trouvera dans les belles monographies de M. A. Lièvre (*Histoire des protestants du Poitou*, 3 vol. in-8°, 1856 — et *les Martyrs poitevins*, 1874, in-18) de nombreux exemples d'héroïque constance au milieu de tortures qui n'ont été nulle part dépassées[1].

Je voudrais, en publiant aujourd'hui trois documents inédits, ajouter quelques traits principalement à l'histoire du relèvement de ces Églises par les assemblées du Désert. Ils compléteront ce que le *Bulletin* a publié dès 1855 (IV, 224) et plus tard, surtout sur les premières années après la Révocation, et sur celles qui ont précédé la Révolution[2]. On sait qu'Antoine Court voulait écrire, ou du moins rendre possible l'histoire du Désert pour toute la France, et qu'à cet effet il s'était fait adresser par ses collègues sous la croix des notes, renseignements et relations de toute nature[3]. Il a reçu ainsi, en ce qui concerne le Poitou, entre autres, un *Mémoire des Ministres qui sont sortis de la province du Poitou du temps de la Révocation de l'Édit de Nantes en* 1685, puis un autre *des faits de ceux qui ont proposé le Saint Évangile après nos temples abattus*... enfin une *Histoire des principales choses arrivées en Poitou au sujet de la religion depuis le commencement de l'année* 1720 *jusques à la fin de l'année* 1742.

Ce dernier Mémoire est seul signé *Lausanne*, 12 *janvier* 1743, *André Migault*. Cet André Migault qu'il ne faut pas confondre avec Jean Migault, le martyr poitevin de la Révocation, fut lui-même pasteur du Désert sous le nom de *Préneuf*. M. le pasteur Th. Maillard a tout récemment (*Bull.* 1893, p. 600) publié ici son acte de baptême (Beaussais, 26 mai 1710) et son acte de consécration au Saint Ministère (Lausanne, 20 juillet 1743). Il est évident qu'Antoine Court profita de ce

1. Rappelons aussi, entre autres, l'article du dernier numéro, p. 88, sur le galérien *Butaud de Lensonnière*.

2. Grâce à la présente publication, on trouvera ici, en effet, une série presque complète, de renseignements sur le XVIIIe siècle poitevin.

3. L'unique inventaire des papiers Court se trouve dans le *Bulletin*, t. XI, p. 80 ss. Ceux que nous publions aujourd'hui y sont signalés en partie, p. 89 et 94.

dernier séjour du prédicant à Lausanne, pour lui demander une relation de ce dont il avait été témoin ou informé par des témoins depuis qu'il avait « pris le Désert », en Poitou ce qui était arrivé en 1718.

La relation d'A. Migault fait chronologiquement suite à la précédente, dont, grâce à l'obligeant concours de M. le pasteur Th. Maillard, j'ai pu identifier l'auteur anonyme. On verra qu'elle se termine par des notes sur plusieurs proposants et sur des fugitifs qui furent emprisonnés en même temps que l'auteur. Cet emprisonnement, qui eut lieu en 1715, était déjà connu de M. A. Lièvre (*Martyrs poitevins*, p. 259) et a été étudié de plus près d'après les pièces du fonds de l'intendance aux archives de la Vienne, par M. Th. Maillard. Il est résulté de ces recherches la certitude que ce mémoire est sorti de la plume, fort incorrecte d'ailleurs, d'un proposant nommé *Vinet* qui fut condamné aux galères le 4 juillet 1715. M. Fonbrune-Berbinau le croit identique avec le *Jean Niret* ou *Nivet*, de la liste (n° 1583) de galériens dressée par feu Bordier (*Fr. prot.*, VI, 314) et ne sait sur lui que ce que renferme ce court article.

Quant au *Mémoire des ministres du Poitou sortis de France en* 1685, il est sans doute aussi d'André Migault, d'après les notes personnelles ajoutées aux divers noms qu'il énumère. Après l'avoir étudié attentivement j'ai hésité à l'insérer, car il est non seulement incomplet, mais aussi rempli de fautes. On ne s'étonne plus de l'ignorance où nos protestants sont de leur histoire quand on constate dans ces pages qu'un homme intéressé au passé religieux de son pays n'a pu être renseigné que très imparfaitement sur des noms et des faits de notoriété, hélas ! trop publique cinquante ans auparavant. Je crois néanmoins utile de conserver ici ce document qui fournit plusieurs renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs, et nous donne, précisément par ses lacunes, une idée caractéristique de l'ignorance et de l'indifférence que les pasteurs du Désert eurent à combattre pour rendre aux nouveaux convertis la conscience de ce qu'ils étaient autrefois et ce qu'ils devaient redevenir. Plus on connaîtra de près l'état spirituel des troupeaux qu'il fallait presque ramener à la vie avant de

songer à les reconstituer, plus on honorera l'humble dévouement de ces obscurs ouvriers appelés à « relever les murs de Sion ».

Les souvenirs plus ou moins précis de Vinet et d'André Migault, complétés par des remarques d'Antoine Court et que nous accompagnons à notre tour de quelques notes (que nos correspondants préciseront), ont encore une autre valeur : ce sont des témoignages sincères. Lorsqu'ils parlent de leurs contemporains, ces hommes disent le bien, mais ne cachent pas le mal. Ils n' « arrangent » pas les faits mais les racontent tels qui les ont connus. Or c'est là une qualité inappréciable en histoire où la distance qui nous sépare des événements rend déjà si difficile une exactitude même approximative. L'orthographe de ces documents est parfois d'une incorrection telle qu'il a fallu l'atténuer afin de les rendre lisibles. Mais j'ai respecté, quitte à la rectifier en note le cas échéant, celle des noms de personnes et de lieux. J'ai été aidé pour ces rectifications par MM. Charruaud, A. Lièvre et Th. Maillard qui ont bien voulu s'intéresser vivement à cette publication. Enfin j'ai pu ajouter au récit de la persécution de 1719-1720 quelques extraits, trop courts, vu le temps dont je disposais, des archives du ministère des affaires étrangères. Les originaux des pièces que je reproduis intégralement se trouvent à la Bibliothèque de Genève, papiers Court, n° 17, R. 201 ss. et H. 205.

N. Weiss.

MÉMOIRE

DES MINISTRES QUI SONT SORTIS DE LA PROVINCE DE POITOU

DU TAMS DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES EN 1685[1]

Eglise de Poitiers, avoit trois pasteurs.

Dans la ville de Poitiers, capitale de la Province il y avoit une Eglise fort considérable ayant pour ministres messieurs *du Fons*, *Begrou*[2] et *Belis*. Le premier mourut un peu avant la revocation de

1. *Baignoux* (Timothée) ? Je n'ai pas trouvé les deux autres sur les listes de feu Auzière.

2. Dans un autre manuscrit, A. Court a écrit ces mêmes noms dans l'ordre alphabétique (48 et 17 R).

l'Edit les deux autres sortirent de France. Monsieur Beigou est mort a Londres où il étoit ministre d'une Eglise appelée la Patante dans le quartier de Spitrefils. Il avoit deux enfans, un fils qui est marchand à Londres et une fille mariée à un nommé Monsieur Boignot. Sa femme étoit fille de Monsieur Drelincourt pasteur à la ville de Niort en Poitou; elle vivoit encore en 1738 que j'étois à Londres.

Couë, grand bourg, au lieu (VII lieues?) de Poitiers. Il y avoit une Eglise considerable desservie par deux pasteurs.

Les ministres de l'Eglise de Couë se nomoient *de Chauffepied* et *de Queville*[1]; ils sortirent de France mais je ne sais de quoi ils sont devenus, le dernier laisse un fils en France qui a apostasié et vivoit en 1731.

La ville de Lusignan à 5 *lieues de Poitiers, avoit une Eglise et un pasteur.*

Le pasteur de l'Eglise de Lusignan se nommoit monsieur *Maillard.* Il mourut en faisant ses adieux à son cher troupeau. Le marquis de Venours le fit porter et ensevelir à son château de La Melière[2] dont était sortie la femme de monsieur *Lenfant*, pasteur à Berlin.

Sivrois est une ville considérable sur les frontières de l'Angoumois elle avoit une Eglise desservie par trois pasteurs.

Je n'ai pu savoir les noms des pasteurs de l'Eglise de Sivrois[3], ni dequoy ils sont devenus, à l'exception d'un nommé Monsieur *Masson* qui passa en Hollande où il est mort; j'ai appris ce que je sais de son petit-fils, ministre à Londres.

Essoudun, petit bourg avoit une Eglise et un pasteur.

L'Eglise d'Essoudun[4] fut du nombre de celles qui furent interdites avant la révocation de l'Edit, son pasteur se nommoit monsieur *Prioulau*, son fils mourut au sortir d'une assemblée l'an 1743 à Villedé proche Lusignan.

La Mothe S. Heraye un des plus beaux bourgs de la France avoit une très-belle Eglise, deux pasteurs.

Les pasteurs de l'Eglise de La Mothe se nommaient M.M. *de Lille*[5]

1. *Samuel de Chauffepié* et *Joachim de Cuville* étaient pasteurs de *Couché* (Vienne).
2. *La Millière.*
3. *Civray. Philippe Masson* y exerça le ministère de 1663 à 1678.
4. *Exoudun* eut comme pasteur *Élisée Prioleau.*
5. Ne figure pas sur les listes Auzière.

et *Prioulau*. C'est le même qui étoit pasteur de l'Eglise d'Essoudun avant qu'elle fust interdite; ils sortirent tous les deux de France, mais je ne sais de quoy ils sont devenus.

Melle est une petite ville qui avoit une Eglise très-considérable desservie par un pasteur.

Monsieur *J. Gilbert*[1], pasteur de l'Eglise de Melle ayant été appelé à celle de Charanton, son fils fut mis en sa place et y resta jusqu'à la révocation de l'Edit, qui passa en Angleterre où il est pasteur de l'Eglise française qui est dans la maison royale de S. James. Il est mort à Londres.

L'Eglise de la ville de S. Maixent étoit une des plus nombreuses du royaume, elle étoit desservie par trois pasteurs.

Les pasteurs de l'Eglise de S. Maixent étoient monsieur *de Meddecis* que je crois être mort quelque temps avant la revocation de l'Edit, et monsieur *Melin* qui sortit du royaume avec ses deux filles. Le troisième se nommoit monsieur *Pomier*[2], il étoit natif de Montauban, il apostasia. M. Melin avoit prédit son apostasie; il fut avocat du roi dans la ville de Niort où on assure qu'il se repentit de sa faute et qu'il mourut dans la profession de la religion qu'il avoit eu le malheur d'abjurer.

Cherveux est un petit bourg à deux lieues de S. Maixent. Il y avoit une Eglise desservie par un pasteur.

Le pasteur de l'Eglise de Cherveux se nomme monsieur *Texta*[3], il passa dans les païs étrangers. On me dit qu'il n'y a pas longtemps qu'il vivoit encore, mais je ne me souviens pas de l'endroit.

Mougon est un petit bourg à deux lieues de Niort, il y avoit une Eglise desservie par un pasteur.

Le pasteur de l'Eglise de Mougon se nommoit monsieur *Champion*[4]. Il passa en Angleterre où il est mort. Son fils y est encore ministre d'une Eglise anglicane; il laissa un autre fils en France qui est encore vivant, ou il est mort depuis peu. Il a resté sept ans en

1. *Abraham Gilbert* père et fils.
2. *René de Médicis, François Melin* et *Pierre Pommier*. Les documents que j'ai réunis sur ce dernier pasteur confirment les renseignements de cette note.
3. Un *Aaron Testas* figure parmi les pasteurs de Poitiers de 1683 à 1685, sur les listes d'Auzière. Il mourut pasteur de l'Eglise wallonne de Londres en 1701.
4. *Jacques Champion*.

prison pour cause de religion. Il est fort riche, mais il en fait un si bon usage qu'on peut dire qu'il est le père des pauvres et un modèle de vertus.

Niort est une ville très-considérable; elle avoit une Eglise, de même, desservie par trois pasteurs.

Les pasteurs de l'Eglise de Niort étoient monsieur *de Passais* que je crois avoir apostasié parce qu'il resta en France; monsieur *Drelincourt*, fils de monsieur Drelincourt, ministre de Charenton et monsieur *Beaucadran*[1], mort en Angleterre ou il étoit pasteur de l'Eglise française de Wornefors a une lieue de Londres.

Bas-Poitou

La Chategneraye est un grand bourg où il y avoit une Eglise très-considérable, desservie par un pasteur.

Le pasteur de l'Eglise de la Chataigneraye apostasia du temps de la revocation de l'édit de Nantes; il se nommoit M. *de la Balinière*[2]. Son troupeau a presque tout suivi son exemple.

Coulonge est un bourg ou il y avoit une Eglise et un pasteur.

Le pasteur de Coulonge se nomoit monsieur *Palardis*[3], excellent prédicateur; il se retira dans les païs etrangers. Il y a encore son fils en France, il est catholique; il n'y a plus de protestants à Coulonges.

S. Hilaire sur l'Autise est un bourg ou il y avoit une Eglise et un pasteur.

Le pasteur de S. Hilaire se nommoit *Charles Forestier*[4]. Je ne sais s'il mourut en France ou s'il en sortit en 1685. Je connais son fils qui est pasteur d'une Eglise française à Cantorbery; il n'y a que très peu de protestants à S. Hillaire.

Montcoutant et S. Jouin fesoit une Eglise très-considérable.

Le pasteur de S. Jouin se nommoit M. *Tala*[5]. Son Eglise ayant été

1. *Pierre de Plassay*, *Laurent Drelincourt* et *Pierre Bossatran* (et non Baussatran comme l'écrit la *France prot.*). Ce dernier fut, en Angleterre, pasteur de Wandsworth.
2. *Louis Rocas de la Barinière.*
3. *Étienne Pallardy* est le pasteur qui a écrit la vie du pasteur de Saintes, Elie Merlat.
4. Ce pasteur a eu à Saint-Hilaire trois successeurs (Lièvre, *op. c.*, III, 292).
5. *Pierre Thalas*, past. de *Vaudoré* qui comprenait cette Eglise (*Ibid.*, III, 321).

interdite quelques années avant 1685, il mourut avant la revocation de l'Edit. Il y a à Montcoutant et S. Jouin autant ou plus de protestants que du temps de la liberté.

Pouzauges était une ville assez considérable du temps de la liberté, mais depuis elle est presque tombée en ruines, il y avoit une Eglise tres considérable desservie par un pasteur.

Le pasteur de Pouzanges se nommait M. *J. Baubineau*[1], très habile pasteur. Il se retira en Hollande avec sa femme, il avoit un fils et deux filles. Son fils étoit au service, il sortit de France; il a un fils qui est un des cinq pasteurs de la grande Eglise françoise de Londres. Monsieur Baubineau pasteur de Pouzauges n'ayant pas pu emmener avec lui ses deux filles elles restérent à Pouzauges, mais elles sortirent quelque temps après, l'une avec le curé de Pouzauges et l'autre avec un moine carme du couvent de la Focilière[2]. Il y a encore à Pouzauges un grand nombre de protestants.

Mouchamp est un grand bourg où il y avoit une Eglise considérable desservie par deux pasteurs.

Les pasteurs de Mouchamp sortirent de France en 1685, je ne me souviens du nom que d'un nommé monsieur *Guailand*[3]. Il y a encore beaucoup de protestants à Mouchamp.

L'Eglise de Chavaignes étoit dans la maison des Vacles château appartenant à Monsieur du Montmartin.

Le pasteur de l'Eglise de Chavaigne se nommoit monsieur *Bernardeau*[4], il sortit de France et laissa un fils fort jeune qui s'est retiré à Londres depuis, où il étoit encore en 1738 que j'y étois aussy. J'ai l'honneur de le connoître il étoit très honnête homme, il tient une école pour instruire les jeunes gens sur les vérités de la religion; on l'appelle le consolateur de la grande Eglise de Londres, parce qui est beaucoup employé pour la visite des malades, quoi qu'il ne soit pas ministre.

Je ne peux rien dire de précis au sujet d'un grand nombre d'autres Eglises et de leurs pasteurs tant dans le haut que dans le bas Poitou, Je dirais seulement qu'outre les pasteurs dont j'ai parlé ci-dessus,

1. *Pierre Bobineau* (1666-1685, Lièvre, *op. c.* III, 313).
2. *La Flocellière.*
3. *Jean Greslant* (1660-1672) eut des successeurs.
4. *Louis Bernardeau* était, de 1678 à 1683, pasteur de l'Église des Touches et Chavagnes.

il y en avoit un bon nombre d'autres et de proposants qui sortirent de France en 1785 (*sic*). Du nombre des proposants il y en avoit deux nommés messieurs de *La Treille* dont l'un a été pasteur à Roterdam où il est mort, il a laissé plusieurs sermons fort estimés. Je ne sais de quoy l'autre est devenu. Un autre nommé monsieur *de la Gaillardière* qui fut mis en prison où il a resté 14 ans; il fut ensuite délivré; il est mort en la maison de Courlée. Il a toujours demeuré ferme dans la religion protestante. Un quatrième nommé monsieur *Udel*[1], natif d'un endroit appelé Bazoges fut aussi mis dans les prisons de Saumur où il a resté 22 ans, au bout duquel temps il fut élargi et eut la permission de sortir du royaume avec sa femme et ses enfants, car il étoit marié quand il fut mis en prison. Il se retira en Hollande où il fut très bien reçu; on m'a assuré qu'il y prêcha à son arrivée sur ces paroles du 8 chp. de l'épitre S. Paul aux Romains verset 28 : *Nous savons aussy que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu.*

LE MÉMOIRE DES FAIT DE CEUX QUI ONT PROPOSÉS LA SAINTE ÉVANGILE *de notre Seigneur jesus christ, après nos temple abattu et une grande partie des peuples dispercez, et les autre touiour souteneu et soupirez après cette pâture de vie, son tel dans la province du Poitou en france qu'il on proposé, de ma connoissance.*

1. — Premièrement, en l'an 1696, *Samuel Potet* natif autour de la ville de Melle et une fille appelée *Marie Robin*[2] aussi née du même lieu, tous deux de la campagne, ont proposé eux deux ensemble, l'espace de cinq ou six ans, avec des assemblées fort grosses; après cela se sont sauvés en Angleterre.

2. — Après ceux-ci, un nommé *Louis Oumeaux*[3] natif de la paroisse de Praille, a aussi proposé quelque temps. Mais c'était un valet de campagne, il fut poursuivi par les persécuteurs; je ne sais

1. Sur *La Gaillarderie* et *Hudel*, ce dernier un admirable confesseur qui forme la transition entre le ministère d'avant et celui d'après la Révocation, voy. Lièvre, *les Martyrs poitevins*, p. 222. On trouvera *La Treille* dans le *Bulletin de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes.*

2. Voy. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, II, 220. Il faut voir, pour ce qui précède la date de 1696, le *Bulletin*, IV, 224 ss. et aussi Lièvre, *Martyrs poitevins*, XIX.

3. *L. Houmeau* du mémoire de Migault (?) qui, d'après ce dernier, était de l'Erable, paroisse de Romans.

pas où il a passé. (A. C.)[1] Il passa en Angleterre, c'était un garçon de mauvaise conduite, il était revenu en Poitou en 1743, où il risqua d'être arrêté.

3. — Un autre appelé *Jonas Ingrand*, natif d'un petit village appelé Crauson, paroisse de Vaussais[2], laboureur. Après avoir exercé quelque temps (autour de 10 ans) ce saint exercisse, s'est sauvé en Angleterre, l'an 1704. (A. C.) Mort à Londres en 1735. Honnête et digne homme et l'on m'a assuré qu'il avait des lumières. Il est mort ancien de l'Église de la Patente à Londres.

4. — Un autre appelé *Jean Dempuré*[3] natif d'un petit village appelé la Roche paroisse de St Pierre de Melle, sa profession, tisserand. Après avoir fait quelque temps ce saint exercice, s'est sauvé en Angleterre l'an 1713. (A. C.) Il a beaucoup de lumières, c'est un des plus éclairés laïques que Migaut ait vu, il est à Londres âgé, en 1742, de 65 ans, très honnête homme.

5. — Un autre appelé *Louis Bonnaut* natif d'un petit village appelé le Genais[4] paroisse de Vitré, tisserand de toile de sa profession. Après avoir proposé quelque temps, (A. C.) il est mort dans son pays. Il a été en prison 4 ou 5 ans à Niort pour avoir prêché et il est mort environ en 1736. Honnête homme, il avait des lumières bornées.

6. — Un autre brave appelé *Moïse de Mardre* qui estet mon cousin, natif du village appelé Mazère proche de la ville de Melle[5]. Sa profession estait munier. Après avoir proposé quelque temps fut pris par les ordres du dit Chebrou[6] en un bourg appelé Benet[7] et conduit en la prison de Niort. Condamné aux galères l'an 1713 par l'intendant de Poitiers, conduit aux galères, dont il en a été délivré par la grâce de Dieu l'an 1751[8]. Il est mort sous la protection des très honorés et magnifiques souverains seigneurs du canton de Zurich.

1. J'indique ainsi (A. C.) les additions d'Antoine Court au mémoire de Vinet. Il est probable que ces renseignements supplémentaires lui furent fournis par A. Migault.
2. *Crouzon*, commune de *Beaussais*.
3. Il y a *Dempure* dans le manuscrit, mais dans le pays on prononce *Dempuré*.
4. *Le Genest*, commune de Vitré, canton de Celles.
5. *Mazières-sur-Béronne*, à 7 kilom. de Melle. La liste Bordier (*France prot.*, VI, 301) n° 1398, l'appelle Moïse *de Madre*.
6. Avocat du roi à Niort.
7. *Benet* en Vendée.
8. 1751 ou 1721 dans le manuscrit. La *France prot.* dit 1717.

7. — Un autre *Jean Dupuis* natif de la paroisse de Souvegniez [1] proche de Saint Maixant, qui était serviteur. Après avoir longtemps proposé quelques années, les ennemis de la vérité le poursuivirent pour le prendre en un lieu appelé (A. C.) Sainte Noumée [2] l'an 1714. Donc ils le poursuivirent si fort que l'on le fit jetter dans une grosse rivière appelée la Seure [3]. Quand ses ennemis le virent dans l'eau, ils lui crièrent disant, sauve toi et viens à nous. Mais lui, n'en pouvant plus, il leur respond, non messieurs, je m'en vas à mon Dieu; j'ai fait ma prière à Dieu, que Dieu vous le pardonne. Après ces choses, il enfonça et mourut dans cette rivière. Après, ces cruels persécuteurs prirent son corps et le firent traîner par les rues de St Maixant par le bourreau. Après l'avoir traîné, ils jettèrent son corps dans les fossés de la ville, dont il sortit du sang de son nez, aussi frais que s'il avait été vivant. Après les fidèles prirent ce corps et l'ensevelirent.

8. — Un autre appelé *Louis Beurant* natif du village proche de la Mothe Ste Heray en Poitou. Après avoir proposé aussi un peu de temps (A. C. plusieurs années), fut pris l'an 1711 et retenu dans les prisons de Poitiers deux ou trois ans. Il en est pourtant sorti, mais je ne sais par quel moyen. (A. C.) Ils forcérent la prison, mais il fut repris et mis dans les prisons de Niort, où il est mort fidèle environ en 1729. Il avait des lumières et il était honnéte homme; il est mort âgé de 70 ans ou plus.

9. — Un autre appelé *Pierre Potet* [4], natif autour de Lusignan, sa profession m'est inconnue. Après avoir proposé vingt deux ans fut pris et mis dans les prisons de Poitiers. Il fut pendu à Lusignan proche de Poitiers (A. C.) environ l'an 1720. De petite mine il possédait bien l'écriture et mourut constant.

10. — Un autre appelé *Louis Gaillard* dit *La Galine* natif proche de la Mothe St Heray, qui même a été mon disciple. Il était tissérant de sa profession. Il a proposé quelques années, mais je ne sais pas de quoy il est devenu. (A. C.) Il était dans son village en 1740, mais il ne prêchait plus, étant fort âgé, honnête homme, mais de peu de lumières.

1. *Souvigné.*
2. *Sainte-Néomaye,* aussi du canton de Saint-Maixent.
3. La Sèvre Niortaise.
4. Il sera encore question de lui dans le mémoire de Migault; dans une intéressante note du *Bulletin évangélique de l'Ouest* (7 avril 1890), M. Th. Maillard l'appelle *Thomas* et signale un autre prédicant nommé *Marsault.*

11. — Un autre appelé *Jacques Frapier*[1], natif de la paroisse de Prailles, laboureur. Après avoir proposé quelques années, l'an 1715 auquel je fus pris et que j'étais dans les prisons, on alla pour le saisir, mais il s'échappa de leurs mains et se sauva en Angleterre. (A. C.) Honnête homme, de peu de lumières, il était à Londres en vie en 1741, où il travaillait la soie.

12. — Un autre appelé *François Chansac*, laboureur, natif d'un petit village appelé Crouson paroisse de Baussais. Après avoir proposé quelques années, s'est sauvé en Angleterre l'an 1715.

13. — Un autre appelé *Jean Renaud*[2], natif de la paroisse de Prailles. Après avoir proposé pendant quelques années, fut pris à la Rochelle, conduit dans la prison de Niort, interrogé par ledit Chebrou, auquel on lui a fait souffrir beaucoup de maux et misères. (A.C.) Il fit amende honorable à Niort, il abjura, c'était environ en 1720. Il est à la Rochelle, notaire et fait fonction de catholique.

15. — Un autre appelé *Jean Martin* natif d'un petit village appelé Lestouche[3] paroisse de Thorigné, il avait été mon serviteur. Après avoir proposé quelques sermons, mais fort peu, fut arrêté par les ordres du dit Chebrou et mis dans la prison de Niort. Il y resta fort peu de temps, il fut pendu à un petit bourg appelé Benet, proche de Niort. Il était natif de la paroisse de Thorigné. (A. C.) En 1720. On assure qu'il mourut en chemin, de la prison au lieu du supplice et qu'il mourut comme un saint. Sa mort fit beaucoup de bruit et chez les catholiques et chez les protestants. Après avoir entendu la lecture de la sentence, il fit une prière à haute voix, en présence des prisonniers[4].

16. — Un autre appelé *Louis Maixant* natif de Pereigniez[5], pauvre garçon né romain. Après avoir fréquenté nos saintes assemblées pendant quelques années, il en a si bien profité, il a si bien étudié et s'est mis à proposer. Donc il a proposé plusieurs années avec grand zèle, après cela il s'est sauvé en Angleterre. (A.C.) Il est mort à Londres.

17. — Un autre appelé *Pierre de Semme*[6] natif de la paroisse de

1. Cf. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, II, 248.
2. Lièvre, *op. cit.*, II, 291.
3. *Les Touches;* il y a les hautes et les basses Touches, cf. Lièvre, *op. cit.*, II, 281.
4. Conf. avec le récit de M. de l'Orte, *Bull.*, IV, 223 ss.
5. *Périgné*, cant. de Brioux, arr. de Melle.
6. Le nom *Decemme* existe encore.

Prailles, escardeur de sa profession et faiseur de drap, lequel après avoir fait ce saint exercice, s'est sauvé en Angleterre.

18. — Un autre appelé *Jean Marbeuf*, natif du petit village appelé Nègresauve proche de Melle [1] qui s'est sauvé bien souvent en Angleterre, et revenu en France, dont sa profession était faiseur de drap.

19. — Un autre appelé *Daniel Bonet* [2] natif d'une grosse métairie, laboureur, paroisse de Ste Blandine, a aussi fait ce saint exercice fort longtemps. L'an 1715 Dieu l'a pris à soy, lors même que j'étais dans les prisons, et même ce méchant Chebroo l'envoya chercher par une compagnie de soldats, mais ce Dieu de miséricorde l'avait ôté de devant leurs yeux pour le mettre en sa gloire. (A. C.) C'était un honnête et digne homme et il avait passablement de lumières.

20. — Un autre appelé *Pierre Jacquet* né de la Motte Ste Heray, drapier de sa profession. Après avoir professé quelques années, s'est sauvé en Angleterre.

21. — Un autre, appelé *Terrasson* [3] natif de Pamproux, laboureur. Après avoir proposé quelques années, je ne sais pas de quoy il est devenu. (A. C.) Il est mort dans une métairie où il s'était marié, ayant quitté de prêcher environ l'an 1720.

22. — Un autre appelé *Abram Billaut* des Laverniers natif d'un gros chateau où son père était fermier, appelé Virlermat [4] paroisse de Baussais. Après avoir proposé quelques années, fut pris et mis en prison lui et son père et interrogé, lui et son père par ce Chebrou et je ne sais pas comment ils sont sortis de prison. (A. C.) Leur maître les fit sortir, mais c'était un libertin et a mangé beaucoup de bien; il ne prêcha plus, sorti de prison environ l'an 1715.

23. — Un autre appelé *Abram Noquet* natif d'une grosse ferme appelée Lagroix Labe [5], paroisse de Celle, où il était fermier, qui était mon cousin. Après avoir proposé quelques années, il s'est sauvé en Angleterre.

1. Sans doute celui, près de Saint-Martin-de-Melle, qui est à cheval sur la limite de trois communes, cf. Lièvre, *op. cit.*, II, 263.
2. *Daniel Bonnet*, voy. *ibid.*, II, 247.
3. Lièvre, *op. cit.*, II, 284.
4. Sans doute *Vilermat* paroisse de Beaussais.
5. *La Groie-l'Abbé.*

24. — Un autre appelé *François Roul* natif de la par.isse de Mazere. Après avoir proposé quelques années fut pris et mis en prison encore par ce Chebrou et interrogé par lui; il ne fut pas longtemps gardé en la prison. Il a été pendu en la ville de (A. C.) St Maixant en 1720 [1].

25. — Un autre appelé *Jean Berthelot* [2] qui était natif de la ville des [3] paroisse de la Mothe St Heray, qui a commencé ce saint exercice presque de mon temps, a toujours continué avec un zèle ardent jusques en l'an 1720. Il proposait en plein jour l'an 1720, sur les masures de nos pauvres temples, à la face de nos ennemis qui s'irritèrent si fort, que ledit Chebrou prend avec lui deux compagnies de soldats, une de cavaliers et l'autre d'infanterie, et s'en furent prendre ce proposant icy dessus nommé. Mais la populace du village où il était retiré, appelé Fondebeurre [4] se soulevèrent contre eux, pour faire sauver leur prédicateur, la chose qu'ils réussirent; il se sauva d'entre leurs mains et s'en fut en Angleterre donc il y est mort. Mais ce méchant persécuteur se saisit de beaucoup de ces pauvres gens et furent bientôt condamnés, les uns aux galères, les autres, c'est à dire deux qui furent condamnés à être pendus. Donc, pour faire plus d'honeur à ces deux martyrs, on les mit tous deux dans un chariot avec leur potence, où ils étaient attachés, un appelé *Joseph Foiseaux* [5] qui fut pendu à Mougon là où était autrefois notre temple. Son confrère l'encourageait toujours à tenir bon, pour recevoir la couronne de vie. Luy donc *Jacques Chouillet*, on le mena pendre à sa porte, à la vue de sa femme et de ses enfants, et disait qu'il les verrait en la gloire de Christ et que lui juste avait souffert pour nous injustes, et que ceux qui souffriraient avec lui, règneraient aussi avec lui; donc, dit il, bientôt j'en aurai la possession.

Or voici ceux de (A. C.) ma compagnie : *Pierre Caillout*, escardeur de laine, natif de la paroisse d'Azais [6], proposant; *Jacques Geris*, serviteur natif de autour de Melle, proposant; *Daniel Bonnet*

1. Voy. Lièvre, *Martyrs poitevins*, chap. XXXII. C'est sans doute celui qu'il appelle *Durouil*.

2. Sur Berthelot, voy. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, II, 248-64 et le mémoire qui suit.

3. *La Villedieu-des-Couts*, ou *la Villedieu de Comblé*. Le premier est plus près de Fombedoire.

4. C'est *Fombedoire*, commune de Sepvret, canton de Lezay.

5. M. Lièvre (II, 284) l'appelle *Jacques Foisseaux*.

6. *Azay-le-Brûlé*, canton de Saint-Maixent.

laboureur natif de Chaloue paroisse de Ste Blandine, proposant; *Pierre Cartéau* valet, natif de Laroinze[1], paroisse de Celle, qui ne mérite pas d'être mis au rang des proposants, mais pourtant il l'a été. Nous étions donc cinq proposants tous à la fois en prison[2].

Cette brave famille[3] qui fut arrêtée en sortant de France à dix lieues de Niort, à un petit bourg appelé Lens[4] premièrement *Pierre Sauzeaux*, *Marie Taureaux*, sa belle mère, *Marie Aumonnier* sa femme, *Pierre*, *Jean*, *François*, *Charles* ses fils et *Marie* sa fille un jeune garçon avec eux appelé *Louis Garreaux*, natif de Lusignan et aussi la famille native autour de Lusignan. Leur conducteur s'appelait *Pierre Michaux* natif autour de Pamproux, qui fut pendu à La Mothe Ste Heray. Il y avait aussi en prison, avec nous, un garçon appelé *Pierre Gaseaut* qui fut arrêté en la place de son frère, mais il n'eut point de mal. Il y avait encore avec nous deux damoiselles appelées *Bonnet* qui étaient natives autour de la Mothe Ste Heray, et un jeune garçon appelé *Jean Fouchier*, natif de la paroisse de Aigonnais[5] et une petite fille étrangère de la province, qui était native de l'Auvergne d'un lieu appelé Chaudezegues, tous

1. *La Ronze,* commune de Verrines, canton de Celles.

2. Lièvre a, dans ses *Martyrs poitevins*, p. 259, résumé cet épisode. J'y ajoute ici quelques notes empruntées à une lettre de M. Th. Maillard qui a eu entre les mains le dossier du procès (Archives de la Vienne, C, 56 à 58) : *Guerry* avait 31 ans, *Caillon* 29 et avait été domestique à la Rochelle, chez le sieur de la Croix Faneuil, marchand. *Vinet* (l'auteur de la relation) avait 41 à 42 ans, et *Bonnet* 30 et était domicilié à la Bessière-de-Vitré.

3. Il s'agit d'une famille emprisonnée en même temps que les cinq proposants ci-dessus, pour tentative d'émigration.

4. C'est *Saint-Lin*, arrondissement de Parthenay, canton de Mazières-en-Gâtine, ainsi que le dit cet extrait du procès-verbal d'arrestation adressé le 4 avril 1715 à Charles Bonaventure Quentin chevalier sieur de Richebourg (Archives de la Vienne, C, 56), communiqué par M. Maillard : « Il fut donné avis que deux particuliers de cette province, de la R. P. R. « estaient dans un cabaret audit village de Saint-Lin, élection de Nyort, « avec leurs femmes et enfants et plusieurs hardes chargées sur un « cheval et un mulet, lesquels estaient en route pour sortir du royaume « et passer en Angleterre... Nous les avons enjoints de nous déclarer « leurs noms. Le premier nous a déclaré s'appeler *Pierre Sauzeau*, le « deuxième *Pierre* Sauzeau *son fils* avec *Jean* Sauzeau, *François*, *Charles* « et *Marie* Sauzeau enfants dudit Pierre et de *Marie Aumonier*, la hui- « tième *Marie Thoreau*, veuve de *Jean Aumonier*, mère de la femme... » Marie Thoreau était âgée de 68 ans, Pierre Sauzeau de 50, Marie Aumonier de 45, leurs enfants Pierre, de 20, Jean, de 10, François, de 8, et Charles de 1 an, on ne donne pas l'âge de Marie.

5. *Aigonnay*, cant. de Celles. *Chaudesaigues* est dans le Cantal.

ces gens là pour fait de religion, le tout proche de 19 ou 20 personnes tout du coup en la prison avec moy[1].

HISTOIRE DES PRINCIPALES CHOSES ARRIVÉES EN POITOU AU SUJET DE LA RELIGION *depuis le commencement de l'année* 1720, *jusques à la fin de l'année* 1742.

I

Il y avait déjà quelque temps que les protestants du Poitou fesaient très-fréquemment des assemblées de dévotion dans les bois ou autres endroits et même dans les maisons. Les catholiques qui en avaient la connaissance paraissaient ne s'en embarrasser pas beaucoup, jusques au commencement de l'année 1720 que plusieurs protestants, animés d'un zèle indiscret, formèrent et exécutèrent le dessein de prêcher sur les masures des temples. Ils commencèrent à un petit bourg appelé Mougon, à deux lieues de la ville de Niort, celui qui prêchait était un ancien prédicateur nommé *Jean Berthelot* âgé de 45 ans.

Ils furent ensuite à la ville de Melle ou prêcha un nommé *Jacques Bonnet*, âgé de 25 ans, neveu du dit Berthelot. A la seconde fois ce fut un autre nommé *Jean Gaillard*, dit *la Galine*, âgé de 40 ans, et à la troisième et dernière fois, un nommé *Jean Valet*, âgé de 30 ans.

On prêcha aussi du même temps à *La Mothe S. Hérayе ;* pour la première fois ce fut le dit Berthelot et à la seconde et dernière, un nommé *Jean Marbœuf*, âgé de 40 ans. Ce fut celui qui prêcha à la ville de Lusignan. On fut aussi une fois au bourg de Coüe[2]. Le prédicateur était un nommé *Pierre Potet*, âgé de 40 ans; — ledit Jacques Bonnet prêcha, environ le même temps, à S. Christofle[3],

1. Ce mémoire, sans date et sans signature forme un petit cahier de 6 feuillets in-4°. Il est clair, puisqu'il ne cite pas *Vinet* qui fut arrêté en même temps que les quatre proposants dont il parle, qu'il est de la plume de ce dernier. Rappelons la belle réponse qu'au témoignage d'Antoine Court il fit à Chebrou : A la suite d'un interrogatoire qui avait duré de huit heures du matin à huit heures du soir, ce féroce avocat lui dit : « Que fera le petit troupeau, maintenant qu'on tient son pasteur ? — Ne « vous mettez pas en peine du petit troupeau, monsieur, répliqua Vinet, « il a un pasteur à couvert de vos recherches, et qui ne l'abandonnera « pas. »

2. *Couhé-Vérac*, dans la Vienne.

3. *Saint-Christophe-sur-Roc*, canton de Champdeniers.

petit bourg entre S. Maixent et Champdenier. Ce fut lui-même qui prêcha pour la seconde fois à Mougon.

Les protestants, voyant que rien ne s'opposait à leurs progrès, furent aussi prêcher dans la ville de Saint-Maixent et qui est une place assez considérable. Ce fut le susdit Berthelot qui y prêcha. Il eut pour auditeurs tous les magistrats et plusieurs prestres de la ville. Le magistrat lui demanda s'il avait permission de prêcher comme il fesait, car les catholiques étaient dans l'idée que ces prédicants ne feraient pas ce qu'ils fesaient s'ils n'étaient autorisés. Le prédicateur dit qu'il la montrerait (la permission) lorsqu'il serait temps.

M. Berthelot, après avoir dit au magistrat qu'il montrerait son ordre lorsqu'il en serait requis, et embarrassé peut-être sur ce qu'il pourrait ajouter, il ordonna le chant du Psaume XXIX.

Vous, tous princes et seigneurs,
Remplis de gloire et d'honneurs
Rendez, rendez au Seigneur
Toute force et tout honneur;
Faites la reconnaissance
Qui réponde à sa puissance.
En sa demeure très-sainte
Ployez les genoux en crainte.

Les magistrats qui étaient venus tous en robe furent si frappés de cela que la plume tomba des mains du secrétaire et ils cessèrent d'interroger le prédicateur[1].

1. Voici une requête adressée à propos de cette assemblée où les protestants allèrent « le dimanche 19 février (1719), au nombre de six à sept mille, sur l'emplacement où estoit autrefois le temple de Saint-Maixent en Poitou proche la ville, feauxbourg Chalon. Tous les habitants sortirent indistinctement pour voir cette assemblée, y allant plus par curiosité que par dévotion. Messieurs les magistrats y allèrent en corps pour sçavoir du prédicateur qui l'engageoit à une telle entreprise. L'usage qui se pratique dans la religion protestante est, qu'en attendant le peuple, et avant que le prédicateur monte en chaire, il y a un lecteur qui lit l'évangille, fait chanter des pseaumes et autres exercices de piété. C'est à ce premier que messieurs les magistrats s'adressèrent pour l'interroger, lequel se trouvant surpris, ne fit pas une réponce fort étandue. Celuy qui fait la fonction de prédicateur s'attendoit qu'on s'adresseroit à luy, il s'estoit préparé à une réponce et vouloit pryer ces messieurs de l'incérer dans leur procez-verbal, pour faire connoitre au Roy, à votre altesse royalle et à toutes les puissances, qu'ils n'avoient aucuns dessins de contrevenir aux ordres de Sa Majesté, qu'ils n'estoyent animez d'autre zèle que celuy de pryer

Il se fit encore une assemblée le jour de la Pentecôte, dans le bois de Fon morte[1], au lieu appelé le partaire (parterre), à une demi-lieue de La Mothe S. Héraye. Plusieurs assurent qu'il y avait bien six ou sept mille personnes. Il y eut trois prédications : ceux qui les firent c'était les susdits Marbeuf, Bonnet et Berthelot. Ce fut ce dernier qui prêcha quelque temps après au bourg de Mougon, qui fut la troisième et dernière fois qu'on s'y assembla, et qui fut aussi la dernière assemblée qui se soit faite sur les masures des temples, publiquement, en Poitou. Celle-ci fut même troublée par la garnison de la ville de Niort qui, s'étant rendue au dit lieu, obligea les personnes assemblées de prendre la fuite. Plusieurs furent prises dans cette déroute ; les uns fort maltraités, les autres faits prisonniers[2]. Ils furent avertis deux fois de la venue des soldats et même deux de

Dieu pour la conservation du roy et de votre altesse royalle et pour le rétablissement de la religion. Messieurs les magitrats s'estant retiré, avant que celuy qui portoit la parolle fût rendu sur le lieu, ils ont dressé un procez verbal comme ilz ont jugé à propos, auquel ils ont employez les principaux habitants protestants de cette ville et autres lieux circonvoisins. Ce pauvre peuple est informé des plaintes qu'on vous porté à tous momans, affin de vous faire regarder ces assemblées de dévotion comme des assemblées illicites, et que leurs ennemis voudroient vous arracher à force de sollicitations, la liberté de renouveller contre eux les persécutions dont ils ont estés accablés depuis tant d'années »... Ils envoient donc l'apologie que le prédicateur avait préparée (Arch. des aff. étr., *France*, 1697, fol. 273 ss.).

1. *Font morte*, commune de Goux (aujourd'hui La Couarde). Voyez sur *le Parterre* une note de M. Th. Maillard, dans le *Bulletin évangélique de l'Ouest* du 9 juillet 1887.

2. Dans une requête du 5 avril 1719, au duc d'Orléans, il est dit qu'assemblés le 2 avril à Mougon, deux compagnies de dragons s'étaient précipités sur eux, et qu'il y eut des morts et des estropiés, et ceux qui purent marcher furent conduits aux prisons de Niort (Arch. des aff. étr., *France*, 1697, fol. 276). Ces derniers, au nombre de 23, s'adressèrent encore au duc d'Orléans le 8 juin suivant (*Ibid.*, fol. 278) et terminèrent ainsi leur requête, après avoir dit qu'ils s'étaient assemblés « selon la permission qu'on leur faisoit entendre que vous en aviez donné... En nous retenant en prison on nous met dans l'impuissance de payer les subsides de l'État; parce que nous sommes presque tous chargés de grosses fermes que nous sommes obligés de laisser en frische, ne pouvant nous même les travailler. D'ailleurs, nous n'avons pour la plus part, que des enfans en bas âge, qui, bien loin d'être en état de nous soulager, ne font qu'augmenter notre misère, qui, certes, Monseigneur, est très grande, et a déjà mis deux de nos compagnons au tombeau... »

A la prison de Niort le 8 juin 1719.

(Sign. aut.). *Pierre Conte, Jean Mouchet, Pierre Courrault, François Charnier, Jean Ferré,* plus 16 croix, de ceux qui ne savaient pas signer.

ces derniers qui n'étaient du détachement mais qui savaient les choses, leur rendirent ce bon office; mais il fut impossible de les résoudre à quitter la place, ils voulurent se convaincre par leurs propres yeux de ce qu'on leur annonçait.

Environ le même temps quelques brigades de maréchaussée furent à la maison de Berthelot, un des prédicateurs dont nous avons déjà parlé plusieurs fois et ne l'ayant pas trouvé, ils emmenèrent sa femme et sa fille. Mais plusieurs protestants, en étant avertis, furent les attendre sur le chemin et les contraignirent à quitter leur prise. Ils y revinrent encore une autre fois et n'ayant pu prendre personne ils emmenèrent les meubles de la maison au bourg de Chenais[1], mais les protestants, sortant assemblés, au nombre d'environ sept à huit cents personnes, furent avec armes au dit chemin, où ils arrivèrent chantant les Psaumes et ramenèrent en triomphe les dits meubles où on les avait pris.

Un tel procédé, avec les assemblées publiques et nombreuses dont je viens de parler ne tarda pas à être traité de révolte et la cour en étant informée[2] envoya *Monsieur de Chastillon* en Poitou, en qualité de lieutenant du roi, lequel, avec monsieur de Préville, gouverneur de la ville de Niort et monsieur Chebrou, avocat du roi dans la même ville, cruel persécuteur s'il en fut jamais, ont envoyé aussi en Poitou plusieurs régiments de dragons qui furent logés chez les gens de la religion et firent de grandes cruautés aux pauvres fidèles. Plusieurs furent obligés d'abandonner leur maison, et plusieurs étant pris furent enfermés dans les prisons de Niort[3].

1. *Chenay*, canton de Lezay.

2. Voici une de ces dénonciations extraites des Arch. des Aff. étr. (*France*, 1697, fol. 275).

Monseigneur,

La tranquillité qui doit faire la gloire de votre administration permet qu'on aye l'honneur de dire à vostre altesse royalle que nombre de Réunis s'assemblent dans le haut Poitou. Ils sont entre trois et quatre mille; ils ont un nommé Berthelot pour principal prédicant; ils prient sur les places de leurs temples détruits, comme à Mongon, La Mothe Ste Héraye, et Saint Maixent; leur dessein de prier sur celuy de Nyort n'a pas eu de suitte. Ces réunis publient avoir une permission; les provinces voisines peuvent entrer dans ce zèle indiscret peut estre animé par les opinions probables des Molinistes, ouvriers de la Constitution Unigenitus et desquels tout est à craindre quand ils présument qu'on les craint; j'ai l'honneur d'estre...

Harcourt de Longueville.

Mec. 1 mars 1719, Paris.

3. « Vos trés humbles serviteurs, de la religion réformée, ne pouvant résister aux mouvements de leur conscience, sont contraints de s'assem-

Le 10e du mois d'aout de l'année 1720, le dit Chebrou, avec deux compagnies de dragons fut au village de Fondoire[1] où demeurait Berthelot, prédicateur, afin de l'arrêter, mais Dieu le préserva de leurs mains. Ayant passé au milieu d'eux, il se sauva dans un bois qui était proche. Mais les soldats, afin de ne pas faire un voyage inutile, prirent tous les hommes qu'ils purent trouver dans le village au nombre de six à sept. Le bruit s'étant répandu dans le village voisin qu'on emmenait Berthelot, plusieurs y accoururent avec des bâtons, des fourches et d'autres avec des armes, afin de l'arracher de leurs mains, mais n'étant pas assez forts, ils y tombèrent eux-mêmes. Ces huit furent pris et conduits à Niort et on commença à leur faire leur procès.

Ceux qui avaient été pris dans le village à leur travail et deux de ceux qui avaient été pris sur le chemin, lesquels étaient fort jeunes, furent élargis au mois de novembre de la même année. Il y en eut un de ces premiers (il s'appelait Samuel Bergeron) qui s'obligea pour être mis en liberté, de livrer le dit Berthelot. Il ne manqua pas de faire son possible pour cela. Mais Dieu ne lui permit pas de pouvoir réussir. Il est mort depuis misérablement. Les nommés *Jacques Chouillet* (du village de l'Erable[2]), *Joseph Foisseau* (du village de Fonbelle[3]), — ils étaient âgés l'un et l'autre d'environ 40 ans, — furent condamnés à être pendus. Ils le furent en effet, le dernier à Mougon, l'autre étant présent, qui l'exhortait à mourir courageusement au Seigneur. Après avoir rendu ce bon service à son compagnon, il fut conduit à la ville de Melle et le lendemain au village de Fondoire où il fut exécuté devant la porte de la maison de Berthelot. Ces exécutions se firent au mois d'octobre.

bler pour invoquer le saint nom de Dieu et chanter ses louanges, et de s'exposer par cette action religieuse, à toutes les rigueurs qu'un zèle trop ardent pourroit inspirer aux troupes. Et par ce que Dieu a establi votre Altesse royale pour gouverner ce royaume, ils sont obligés à justifier devant elle leur conduite avec tout le respect dont ils sont capables...

...Ils se jettent à ses pieds les larmes aux yeux, et la suplient très humblement de vouloir bien faire cesser les cruautés des dragons qui les ont jettés dans un état tout à fait lamentable; ils demandent aussi en grâce à son Altesse Royale de faire relascher leurs pauvres frères qui gémissent dans les fers et dans les noires prisons de la province... » (*Ibid.*, fol. 298.)

1. *Fombedoire,* village de la commune de Sepvret, près de La Mothe-Saint-Héray.

2. Commune de Romans, canton de Saint-Maixent, ou plutôt l'*Érable* proche Fombelle.

3. *Fombelle,* commune de Beaussais.

Les nommés *Pierre Sallé, Jacques du Breil*[1], *Louis Hommeau*[2], *Jean Terrasson*, aussi du village de l'Érable, et un autre, appelé *Nousille* natif du bourg de Benet, entre Niort et Fontenay-le-Comte, furent tous les cinq condamnés aux galères, où ils sont morts, du temps de la peste de Marseille, excepté Jean Derosson[3] qui fut racheté en mil sept cent trente sept par leurs Hautes Puissances les États de Hollande; il est à la Haye.

Les dragons qui étaient répandus dans tout le Haut Poitou faisaient continuellement des courses toutes les nuits afin de traquer quelqu'un des prédicateurs. Ils en prirent un nommé *Jean Rouil*, qui fut pendu à S. Maixent, 1720; un autre appelé *Pierre Potet* fut pris dans une métairie appelée les Poiaux paroisse de S. Sauvans[4]. Dans la visite que les soldats firent, ils ne le connurent pas, mais ayant pris deux des hommes de la maison, pour obliger les soldats à laisser aller ses enfants, elle[5] le leur livra entre les mains. Il fut pendu à Lusignan. Il mourut fort constamment.

C'est le même qui avait prêché sur les masures du temple de Coüé, comme nous l'avons déjà dit.

De tous les prédicateurs, Berthelot était celui qu'on désirait le plus de prendre, parce que c'était lui qui avait prêché le plus et le premier sur les masures des temples. Aussi on mettait tout en usage pour l'avoir. Plusieurs personnes étaient maltraitées pour les obliger à le découvrir; — entr'autres un nommé *Couthereau*, beau-frère du dit Berthelot, qui fut pendu dans sa maison par les soldats, qui voulaient qu'il leur déclarât où il était, mais deux des soldats, moins cruels que les autres, lui sauvèrent la vie en coupant promptement la corde. Lui-même m'a raconté la chose en 1742.

Les soldats furent de là à un village appelé *Fonfrairon*[6], où demeurait un nommé *Pilet*[7] aussi beau-frère de Berthelot. Un de ses enfants âgé de trois ans et demi y était caché. Les soldats l'ayant pris le conduisirent à Niort où, étant arrivé, on brûla toutes ses hardes comme si elles eussent été pestiférées. On n'a pu savoir ce qu'il est devenu.

1. Sans doute *Dubreuil*.
2. Sans doute *Houmeau*.
3. Il s'agit évidemment de *Terrasson*. Des cinq condamnés aux galères énumérés, il n'y en a que deux, *Houmeau* et *Nousille* qui figurent dans la liste Bordier (*Fr. prot.* VI).
4. *Saint-Sauvent*, Vienne, canton de Lusignan.
5. Pour *ils*.
6. *Fonfréroux*, commune de Souvigné.
7. Peut-être *Pilot*, nom qui existe encore.

II

Voilà ce qui est arrivé de plus remarquable au sujet de la religion dans l'année 1720. Mais comme nous n'avons parlé que par occasion des prédicateurs qui étaient alors dans le Poitou, nous allons vous parler de chacun en particulier, en commençant par Berthelot, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler plusieurs fois. C'est celui qui avait fait le plus de bruit quoi qu'il n'eût pas le plus de lumières. Il était païsan, il aprennait des sermons par cœur qu'il récitait ensuite avec beaucoup de grâce. Il convoqua un grand nombre d'assemblées dans le Haut et Bas-Poitou et dans la Saintonge pendant plusieurs années jusqu'en 1720 que la persécution lui fit abandonner son pays. Il s'en fut en Normandie où il fit quelques assemblées; de là il passa en Angleterre, avec sa femme et ses filles; il est mort à Canterburi, en 1730 environ.

Jean Marbeuf, autre prédicateur était laboureur de sa profession, natif de la paroisse de S. Léger de Melle, il avait pris le désert fort jeune et avait beaucoup de talent. Sa mémoire était prodigieuse, il savait la meilleure partie de l'Écriture sainte par cœur. C'est de quoi j'ai fait expérience moi-même. M'étant trouvé avec lui plusieurs fois, il s'était beaucoup étudié à connaître les erreurs ds l'Église romaine. Avant la persécution de 1720 il avait déjà fait plusieurs voyages en Angleterre, Hollande et Normandie où il ne se conduisit pas d'une manière conforme aux lumières qu'il avait acquises. Il a donné plusieurs fois de grands scandales aux fidèles par son insatiable avarice dont il est possédé. C'est un homme rempli d'orgueil et d'une grande opinion de lui-même, haïssant tous les autres, incapable de société avec personne, sacrifiant souvent la gloire de Dieu et le salut du prochain à son amour-propre.

Je l'ai encore vu en Poitou en 1742. Il tâche autant qu'il lui est possible d'empêcher l'établissement d'un bon ordre.

Le troisième prédicateur dont nous avons parlé s'appelait *Jacques Bonnet*, neveu de Berthelot. Il était natif du même endroit[1] et était laboureur de sa profession. Il avait de très beaux talents pour la prédication, il se conduisit conformément à ce qu'il enseignait. Il fut aussi obligé d'abandonner le Poitou en 1720. Il se rendit en

1. C'est-à-dire, suivant le mémoire de Vinet, de la Villedieu, commune de la Mothe Ste-Héray.

basse Normandie et, quelque temps après, il fut reçu ministre, on dit à Tournay. Enfin il y est mort en 1730 fort regretté des fidèles.

Jean Valet le même dont nous avons déjà parlé, accompagna Berthelot dans sa fuite et dans sa retraite. Il est mort à Londres.

Jean Gaillard dit *La Galine* que nous avons dit qui avait prêché à Melle, ne fut point déchassé et a toujours resté au pays. Il n'y a que quatre ans que j'ai parlé à lui, il n'a point prêché depuis 1720. Voilà tous ceux qui prêchèrent sur les masures du temple. Mais ce ne sont pas tous ceux qui fesaient la profession de prédicateur. Il y en avait encore un bon nombre d'autres.

Le plus considérable était un nommé *Daniel Bonnet*, riche laboureur demeurant proche le bourg de Celle. Il avait passablement de lumières. Il prêcha l'Évangile (pendant) un grand nombre d'années, mais il ne prit point le désert. Les soldats furent pour le prendre pendant la persécution de 1720, mais Dieu l'avait pris à Lui le même jour.

Il y en avait un autre appelé *Jacques Paillat*, dit *Ugon Bertin*, natif de Pouzauges en Bas-Poitou, qui avait beaucoup de talents. Il avait eu approbation de prêcher et d'administrer les sacrements par les ministres de l'Ile de Jersey. C'était un brave homme ; il n'était pas d'avis de prêcher sur les masures. Il avait fait plusieurs voyages dans le Haut-Poitou et dans la Normandie. Il avait fait un bien infini. Dieu le retira à lui en 1721.

L'autre nommé *François Caugnaire* (ou Gaugnaire) prêcha aussi quelque temps. Il avait quelque lumière, je l'ai connu particulièrement. Il est mort environ en 1737 chez lui.

Un autre appelé *Jacques David* prêcha aussi ; il fut mis dans les prisons de Poitiers, mais, en sortit sans congé. Il sortit avec treize prisonniers qui n'étaient pas de la religion. Ils forcèrent la prison. Je l'ai aussi connu particulièrement ; je ne sais s'il est mort.

Un autre nommé *Jean du Breuil*, natif de la paroisse de Souvigné, proche de S. Maixent ; il avait une bonne mémoire et un bon jugement. Il fut arrêté et mis dans les prisons de Niort. Je ne sais pas sous quelles conditions il en est sorti, mais il ne prêche plus, il est encore dans son endroit.

Deux autres nommés *Carteau*, *Jacques Gadeau* furent aussi arrêtés et conduits dans les mêmes prisons, c'était en 1720. Ils apos-

tasièrent tous les deux et déclarèrent tout ce qu'ils crurent pouvoir nuire aux fidèles.

Il y en avait bien encore quelques autres dont je ne me souviens pas ou de qui j'ai oublié les noms. Voilà le récit abrégé et véritable [1] de ce qui est arrivé en Haut-Poitou, au sujet de la religion, dans les années 1719, 1720 et 1721, qui furent pour les pauvres protestants, des années de fer et de feu.

III

Mais Dieu qui ne permit pas que la verge de méchanceté se repose à toujours sur le lot des justes ni que les enfants soient tentés au delà de leurs forces, fit cesser la persécution sur la fin de la même année. Mais les fidèles étaient tellement abattus et épouvantés, n'ayant plus aucun prédicateur, il ne se fit en Haut-Poitou aucunes assemblées depuis 1720 jusqu'en 1723 où un nommé *Jacques Morisset* pauvre garçon, natif de la paroisse de Souvigné, ayant appris quelques sermons, commença à prêcher, ce qu'il faisait avec beaucoup de grâce et de facilité. Il acquit passablement de lumière. Il fut tout seul pendant deux ans ou environ.

Ensuite vint au pays un nommé *Pierre La Tibaudière*, se disant ministre du saint Évangile. Mais ce n'était qu'un jésuite déserteur; qui avait, à ce qu'on assure, volé son couvent. Il fit plusieurs assemblées. Moi-même je l'ai entendu quatre fois. Enfin étant reconnu pour ce qu'il était, M. Pelet, bourgeois de S. Maixent le démasqua, dans des conférences qu'il eut avec lui. Il fut chassé du pays; il s'en fut de là en Normandie, où il fit la même chose qu'en Poitou, au sujet de la prédication. Il se maria en Basse-Normandie : lui-même en fit toute la cérémonie; c'est sa femme qui me l'a raconté. De là il fut en la Haute Normandie où il voulait en prendre une autre; mais n'ayant pu réussir il retourna en Basse Normandie, mais étant encore reconnu pour ce qu'il était c'est à dire un fourbe et un imposteur, il se mit à fréquenter les curés de l'endroit, entr'autres celui de Frêne, et celui de S. Georges, lesquels le reçurent de la manière la plus obligeante du monde, croyant avoir fait une belle conquête, et lui, pour leur témoigner qu'il n'était pas insensible à tant de bienfaits, les vola et partit sans leur dire adieu. Cette

1. On a vu plus haut, par les pièces officielles que j'ai citées, que ce récit est, en effet, *très véritable*.

dernière action fit beaucoup de bien aux fidèles qui l'avaient déclaré à l'intendant du lieu. Il laissa sa femme en Normandie. Il avait eu une fille d'elle qui fut enlevée à sa mère pour être mise en un couvent. C'est le dit La Tibaudière qui la fit entrer là par autorité et amour paternelle. On ne sait ce qu'il est devenu.

Voilà le récit de ce que j'ai appris, tant par moi-même que par des témoins dignes de foi au sujet de l'imposteur La Tibaudière. Quoique la plus grande partie de ces faits ne regarde pas le Poitou je crois qu'on ne sera pas fâché de les voir ici rapportés.

Mais revenons à présent à notre sujet touchant les prédicateurs du Poitou.

Le troisième qui y prêcha depuis la persécution de 1720 fut un *Jean Chapelle*, natif de Nages en Languedoc. Ses lumières étaient assez médiocres, mais il avait beaucoup de piété et de courage. Il passa trois fois en Poitou, il y a resté environ deux ans en tout; il fit plusieurs assemblées fort nombreuses; il fit imprimer neuf cents catéchismes de M. Drelincourt pour instruire la jeunesse qui en profita beaucoup. On peut bien dire avec vérité que c'est lui qui a produit le plus de fruits de tous ceux qui jusqu'alors avaient prêché l'évangile dans cette province [1]. Il fit aussi beaucoup de bien en Normandie où il avait fait quelques voyages. Il fut arrêté à Pons en Saintonge, le 5 du mois d'août de l'année 1731 et de là conduit à Saintes où il fut condamné à être pendu et à faire amende honorable devant l'Eglise cathédrale de cette ville, mais le procureur du roi appela de la sentence au Parlement de la ville de Bordeaux où il fut conduit quelques jours après. Le Parlement révoqua la sentence de Saintes, en condamnant le susdit aux galères de Marseille où il a resté jusqu'en 1738 ou 39, époque où il en fut retiré par les charitables soins des États de Hollande, où il est à présent. Son grand zèle et les progrès qu'il fit en Poitou excita plusieurs jeunes gens à prendre le désert.

Le premier fut un nommé *Jean Gabard*, fils d'un père catholique et d'une mère protestante. Il était natif de la paroisse de Rouillé, près de Lusignan. Il était fort sage et d'une bonne conduite. Il se retira en Angleterre, en 1735, après avoir prêché l'évangile pendant sept ou huit ans.

1. Nous avons donc bien fait de chercher à raconter l'existence à peu près inconnue de ce Jean Chapel, *Bull.* XXXV [1886], 436 ss, et XXXIX [1890], 645 ss.

Un autre nommé *Jacques Royer* d'un endroit appelé Baignaul[1], proche La Mothe S. Heraye. Il avait beaucoup de génie et de talent pour la prédication mais avait encore plus d'orgueil et de vanité qui lui inspira un mépris général pour tous les autres prédicateurs. Après avoir prêché pendant trois ou quatre ans en Poitou, il fut en Normandie où il prêcha environ autant de temps, enfin, trouvant cette profession ennuyeuse ou trop basse pour lui, il a embrassé celle de marchand.

Un autre nommé *Étienne Blanchard*, natif de la même paroisse, semblable au précédent excepté qu'il n'avait pas tant de génie, prêcha aussi quatre ou cinq ans et se retira en l'île de Jersey. Je ne sais de quoi il est devenu.

Un autre qui s'appelait *Jacques Barillot*, natif de la paroisse de Baussay[2], non loin de la ville de Melle, prit aussi le désert environ le même temps; il était fort sage, avait passablement de talent. Il prêcha l'Evangile en Poitou environ cinq ans, — deux ans en Basse-Normandie, et ensuite se retira à Londres, en Angleterre, où il est lecteur et chantre d'une Eglise française.

Un autre appelé *Pierre Morin*, natif d'Azay proche la ville Saint-Maixent. Il est proposant en France.

En 1739, un jeune garçon âgé de 17 ans, nommé *Pierre Gairin*[3] se mit aussi au désert. Il avait beaucoup de disposition pour la prédication, mais il ne l'exerça pas longtemps, car, ayant fait une assemblée entre le bourg de Baugoin et celui de Frécinne[4] elle fut découverte. Une troupe de curés qui s'étaient assemblés pour boire chez celui de Frécigne ayant passé la nuit dans ce pieux exercice, entendit le chant des psaumes qu'on entonnait dans l'assemblée des fidèles. Ils envoyèrent promptement avertir la maréchaussée de Niort laquelle étant arrivée le lendemain au matin fit une exacte recherche dans quelques maisons et ayant trouvé le dit Gairin, il fut pris avec le maître de la maison et un tisserand qui y travaillait et conduit dans les prisons de la ville de Niort.

Les deux derniers sortirent quelque temps après et l'autre y resta deux ou trois ans. Enfin ne voyant aucun moyen de pouvoir sortir autrement, il s'engagea au service du roi. On n'a point entendu parler de lui depuis ce temps-là.

1. *Bagnault*, commune d'Exoudun.
2. *Beaussais.*
3. Sans doute *Guérin.*
4. Lisez *Bougouin* et *Fressines.*

Deux autres qui se mirent à prêcher l'évangile environ le même temps : l'un nommé *Pierre Thibault*, et l'autre Louis *Buoussard*[1] ; le premier natif de la paroisse de Chenay, et le second de celle de S. Leger de Melle. Ils avaient beaucoup de talent, mais après avoir resté quelques années dans le désert, — le peu d'ordre qu'il y avait dans l'Eglise et plusieurs autres raisons qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici, — les obligèrent, aussi bien que ceux qui avaient été devant eux, à se retirer en Angleterre.

En 1735 il passa aussi en Poitou un nommé *Henry Hollard*, natif d'Orbe, en Suisse. La première fois qu'il y vint, il n'avait qu'environ l'âge de 17 ans; il avait beaucoup de capacité pour son âge et surtout une mémoire prodigieuse. Il a fait un grand bien en France au sujet de la religion; il en sortit en 1735, il est à présent ministre en Allemagne.

Il y en a encore plusieurs autres qui ont voulu prêcher l'Evangile dans cette paroisse, — mais n'ayant pas le talent nécessaire pour cela, ni l'approbation des fidèles, ils ont été obligés de renoncer à leur entreprise.

Voilà la liste des prédicateurs qui ont prêché en Poitou depuis les troubles de 1720 jusques en 1737.

IV

Revenons à présent *à quelques faits particuliers arrivés en cette province au sujet de religion.*

Le premier regarde une fille nommée *Marguerite Buissière*, ou autrement mademoiselle *Saint-Martin*, native de la ville de S. Maixent, fille de M. S. Martin, perruquier de sa profession, catholique romain. Mais la fille ayant lu quelques livres de la religion protestante, Dieu lui fit la grâce de connaître la vérité et de l'embrasser ; de quoi tous ses parents furent fort alarmés et commencèrent à la persécuter, mais ils ne purent rien gagner. Un jour ayant rencontré un abbé M. Nozeron, il lui demanda le sujet pourquoi elle n'allait plus à la messe : elle lui en dit la raison sans rien dissimuler, et ayant disputé quelque temps sur quelques points de religion, monsieur l'abbé se voyant vaincu par une fille nouvellement convertie, eut recours aux arguments dont l'Église romaine a coutume de se servir en de telles occasions : il la fit mettre en prison.

1. *Broussard ?*

Quelques jours après, M. l'intendant de Poitiers étant venu à S. Maixent, environ un mois après, il la fit sortir de prison, par les sollicitations du père de ladite demoiselle qui avait employé tous ses amis. Pour cela il se rendit lui-même caution pour sa fille, s'obligeant de la faire aller à la messe; croyant sans doute que ce chatiment la rendrait plus obéissante. Mais voyant qu'elle était inébranlable aux remontrances et aux belles promesses qu'on lui faisait, les parents recommencèrent à la persécuter. Un jour qu'elle fut voir une tante et une sœur qu'elle a à la ville de Niort, ses charitables parentes la firent arrêter et mettre à l'hôpital où elle a souffert des maux incroyables par le cruel traitement de ceux qui étaient chargés de la discipline. Jusqu'à trois fois par jour on lui mettait les fers aux pieds. Elle a soutenu tout avec un courage et une patience digne d'admiration. Enfin Dieu lui fit trouver un moyen de se délivrer, elle sortit avec une fille catholique, erra dans le Poitou. Je ne sais où elle est maintenant (1732).

Deux autres filles de la ville de Pouzauges, l'une nommée Mad^{lle} *Flureau*, agée alors de 72 ans, — l'autre nommée Mad^{lle} *David*, agée de 23 ou de 24 ans, furent accusées d'avoir enseigné à des enfants à prier Dieu. Le curé de l'endroit les fit prendre et conduire dans les prisons de la ville de Thouars, d'où elles sont sorties un an après par le moyen de monsieur le marquis de Pouzauges qui s'intéresse beaucoup aux protestants, bien qu'il soit catholique romain.

En 1738 on fit mourir, dans la ville de Poitiers, un nommé *Jean Antoine Jolet*, proselyte. Il avait été clerc à l'abbaye des Selles[1], ensuite il se mit à tenir école, et, lui étant tombés entre les mains quelques livres de la religion protestante, Dieu lui fit la grâce de connaître la vérité.

Il abjura les erreurs de l'Eglise romaine dans une assemblée de fidèles que présidait l'infame Thibaudière, en 1724. Son père, sa mère, sa femme et même ses autres parents le firent prendre, environ deux ans après son changement de religion. Il fut conduit dans les prisons de Niort, mais il n'y resta qu'environ trois mois, ayant été délivré par le moyen de madame Maboula.

Libre, il s'éloigna de ses ennemis au nombre desquels était le curé de Thorigné, lequel avait juré sa perte. Sa femme qui l'avait suivi dans sa retraite, devint bonne protestante et mourut peu de temps après. Un garçon qu'il avait mourut aussi, il ne lui resta que deux filles, dont l'ainée fut instruite par lui.

1. L'abbaye de *Celles-sur-Belle.*

Jolet se rendit en Angleterre, où il ne put s'accoutumer, — et revint chez *maitre Magneron*, riche paysan de la ferme du Clouseau [1], paroisse de Praille, en Poitou. Il fut arrêté, la maison du Clouseau fut pillée; et Magneron ne dut sa paix qu'au marquis de Montlozier.

Jolet fut conduit à Poitiers, jugé et condamné à mort. Il fut tué au commencement du mois de septembre 1738. Il souffrit la question et la mort avec patience et une constance qui étonna ses juges et ses bourreaux.

Dans cette même année (1738) le 17 du mois de décembre on fit aussi mourir, à la ville de la Rochelle, capitalle du païs, un nommé *François Touzineau*, aussy prosélyte. Il fut arrêté, avec plusieurs autres fidèles, en un endroit appelé *La Tremblade*, en Saintonge; ils furent tous conduits à la Rochelle; il y en eut quelqu'un (quelques-uns) qui furent bons (passés [2]) de leur païs; je ne sais pas bien comment les autres sortirent, mais Touzineau fut condamné à la mort. Je n'ai vu personne qui m'ait dit l'avoir connu, mais voilà quelques mots que j'ai tirés de sa sentence :

« Nous, juges, assesseurs, magistrats de cette ville, nous avons mûrement examiné le prossais (procès) du nommé *François Touzineau;* ayant trouvé qu'il était coupable du crime d'apostasie et violemment soupçonné d'avoir prêché dans des assemblées de religionnaires; d'avoir composé deux livres contenant plusieurs blasphèmes contre l'Eglise romaine, nous le condamnons à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, et ensuite son corps exposé aux fourches pâtibulaires de cette ville. »

Il n'est pas dificile de voir, par la lecture de cette sentence, ce qu'étaient les juges de Touzineau [3].

Il mourut constamment dans la profession de la religion protestante. C'est ce que j'atteste, comme ayant été témoin des plus grands nombres de faits et comme ayant appris les autres sur le lieu même par des témoins dignes de foi [4].

André Migault.

Fait à Lausanne, le 12 janvier 1743. (Man. Court, 17R, page 201).

---

1. *Le Clouzeau*, ferme de la commune de Prailles.
2. Ce mot est écrit par une autre main, sur le manuscrit. Ne faut-il pas lire bannis au lieu de bons ?
3. Sur Touzineau, voy. *Bull.* XXXVIII [1889], 43, 209, 663.
4. Ces quatre dernières lignes sont d'une autre écriture, sans doute celle d'A. Migault, qui avait fait copier ce qui précède. Le texte que nous avons reproduit a été copié par M. Gaidan. — Il faudrait maintenant pour compléter ces intéressants détails sur tant de prédicants, qu'on pût y ajouter un paragraphe sur *Vinet* et un autre sur *Migault*.

Mélanges

UNE TENTATIVE

POUR

SUPPRIMER LA LIBERTÉ DES CULTES EN 1815

J'ai bien connu, dans ma jeunesse, l'homme de lettres, bibliophile, et bibliographe surtout, qui s'appela Aimé-Martin et qui avait épousé la veuve de Bernardin de Saint-Pierre. Il s'était haussé jusqu'à de grandes amitiés, celle surtout de Lamartine, dont il était, à bon droit, très fier. Mort, il y a une cinquantaine d'années, il a laissé des *Souvenirs inédits*, dont l'*Intermédiaire des Chercheurs* vient de donner de curieux extraits.

En voici un, tout particulièrement intéressant pour nous, puisqu'il apprendra à nos lecteurs qu'en 1815 le sieur Sosthène de La Rochefoucauld (celui qui voulut plus tard allonger les jupes des ballerines de l'Opéra) tenta de faire *supprimer* la liberté des cultes et qu'il fut appuyé, dans cette tentative insensée de nouvelle révocation de l'édit de Nantes, par *Monsieur*, comte d'Artois, celui qui plus tard devint *Charles X*, et finit comme chacun sait. C'est M. Lainé, le libéral président de la Chambre des députés et le grand homme d'Etat de la Restauration, qui va révéler ce caractéristique épisode de notre histoire presque contemporaine, où il avait été personnellement en cause et où il a joué, à son grand honneur, le rôle de paratonnerre.

La suppression de la liberté des cultes, proposée sous Louis XVIII par le duc de la Rochefoucauld, — racontée par M. Lainé, le 4 septembre 1830.

En 1815, sous la présidence de M. Lainé, M. de la Rochefoucauld (Sosthène) déposa sur le bureau une proposition dont l'objet était la suppression de l'article 5 de la Charte sur la liberté des cultes. En lisant cette proposition, M. Lainé fut effrayé des malheurs qu'elle pouvait entraîner.

— Vous êtes bien heureux, dit-il, à M. de la Rochefoucauld, que le règlement ordonne qu'une proposition ne peut être lue qu'après

vingt-quatre heures! Réfléchissez, monsieur (ajouta-t-il sévèrement); les suites de cette proposition peuvent être fatales au trône et à la France! Demain, vous viendrez la retirer, je n'en doute pas, et vous me remercierez de mon opposition.

M. de la Rochefoucauld fut un peu étourdi du coup et se retira.

Le lendemain, il vient auprès du Président et lui dit d'un ton assez léger :

— Monsieur le Président, je ne viens pas retirer ma proposition, comme vous le disiez hier; je viens, au contraire, très décidé à la soutenir et à la développer. J'espère que vous voudrez bien la lire.

— Quoi, monsieur, vous persistez dans une proposition qui peut allumer la guerre civile!

— Je persiste dans une proposition qui est dans ma conscience. Monsieur le Président, je vous somme de lire ma proposition.

— Non, non, monsieur, reprit M. Lainé avec véhémence, non seulement je ne la lirai pas, mais je ne vous donnerai pas la parole pour la lire. Reprenez cette proposition, monsieur, réfléchissez-y bien, et si vous osez me demander la parole, je me lèverai et je déclarerai à la Chambre que M. de la Rochefoucauld a déposé sur le bureau une proposition si odieuse, une violation si manifeste de tous les principes, que moi, Président, je me refuse à la communiquer et à la laisser communiquer à la Chambre.

Ces paroles troublèrent M. Sosthène, qui se retira atterré sur son banc.

— J'abrégeai beaucoup la séance, me dit M. Lainé, mes yeux étaient toujours fixés sur lui. Il n'osa pas pousser les choses à l'extrémité et il garda le plus profond silence.

La séance était à peine terminée que je courus chez M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur. Je lui racontai ce qui venait de se passer; il m'écoutait froidement, sans surprise.

— Eh quoi! vous n'êtes pas étonné d'une pareille démence?

— Non! je connais le projet, il vient de haut. Tout cela part du pavillon Marsan.

— Vous le savez, et vous n'en parlez pas au roi!

— Parler au roi! Il est lui-même entraîné, environné. Cela l'inquiète, le fatigue, mais il manque de force. Je n'ose pas lui en parler.

— Dans un si grand péril, c'est un devoir de parler; et, si vous ne le faites, je le ferai.

— Quel service vous me rendrez! s'écria M. de Vaublanc, en relevant la tête avec émotion. Ah! monsieur le Président, voyez le roi,

tâchez de lui inspirer de la force, sauvez-le, sauvez la France de la guerre civile!

Ces paroles de M. Vaublanc me firent soupçonner que le roi était plus avant dans le projet que je ne l'avais soupçonné. Cependant j'en avais trop dit pour reculer. J'allai au château.

Je trouvai le roi seul dans son cabinet, et je lui parlai de la proposition et des efforts que j'avais faits pour l'arrêter.

Passant au tableau des suites qu'elle devait avoir, je lui peignis la situation des esprits en France avec tant de force, que le roi me dit, après m'avoir écouté avec une profonde attention :

— Vos raisons sont invincibles, monsieur le Président, mettez-les par écrit.

Je quittai le roi et j'écrivis de verve ce que je venais de lui dire.

Peu d'heures après le mémoire était entre ses mains; il le lut, et me fit aussitôt appeler.

— Il n'y a rien à répondre à vos raisons, me dit-il. Ce serait une imprudence périlleuse que de toucher à l'article 5; mais mon frère (le comte d'Artois) a d'autres idées. Voyez-le et tâchez de le convaincre.

— Sire, il faut ici quelque chose de plus que mes paroles : votre influence et votre volonté royale. Daignez parler vous-même.

— Non, reprit le roi, je veux que mon frère vous entende. Vous vous présenterez en mon nom. Il se rendra, je l'espère.

— Eh bien, Sire, j'obéis.

Je me fis aussitôt annoncer chez *Monsieur*. Il était debout dans son cabinet avec M. de Vitrolles, MM. de la Bourdonnaye, de Berthier de Sauvigny, et deux autres. Ces messieurs me regardaient avec méfiance. *Monsieur* vint à moi et, après quelques paroles insignifiantes, nous restâmes silencieux. Ces messieurs s'obstinaient à rester. J'annonçai à Monsieur que je venais de la part du roi et que j'avais à l'entretenir *de la part du roi*. Il fit un signe et nous restâmes seuls.

Alors je remplis ma mission. *Monsieur* m'écouta d'abord froidement, peu à peu il s'anima, défendit la proposition, et se mit à développer des arguments si épouvantables et d'une politique si haute contre les protestants et les autres cultes non catholiques, que je vis bien que cela ne venait pas de lui.

Il montra les protestants comme les ennemis du roi, et dit que le trône ne pouvait être en sûreté que lorsqu'il n'y aurait plus en France que des catholiques.

Il ajouta que la Saint-Barthélemy avait été un acte nécessaire et d'une bonne politique. Enfin, dit M. Lainé, il ajouta des choses,

que je ne répéterai jamais, et dont le souvenir doit mourir avec moi.

A mon tour, je l'écoutais avec une surprise mêlée d'épouvante!

Je repris la parole et lui répétai tous les arguments qui avaient convaincu son frère ; ils ne produisirent aucune impression. Plus je mettais de véhémence, plus il paraissait froid. Mes paroles semblaient s'adresser à quelque chose de stupide. Il écoutait et restait dans sa pensée, sans que la mienne parût arriver jusqu'à lui.

Un moment seulement, je cherchais à fixer son attention par les périls de la guerre civile, pour le trône et pour sa famille! Alors, dans un élan invincible, je me jette à ses pieds, j'embrasse ses genoux, je le prie, je le supplie, au nom du ciel, au nom de la France, au nom de son propre honneur. Cette action l'ébranla.

— Eh bien, dit-il d'une voix sèche, venez ce soir à six heures chez ma fille (la duchesse d'Angoulême); je ne déciderai rien sans elle.

A six heures j'étais chez la duchesse d'Angoulême. On m'introduisit dans son cabinet. La réception eut quelque chose de solennel et de sévère. *Monsieur* était debout avec le Dauphin, la duchesse était à moitié couchée sur un canapé.

— Je connais le sujet de votre visite, me dit la duchesse, je suis prête à vous entendre.

Cette entrée en matière était embarrassante. Cependant je me sentis plus à mon aise. Je sentais que je serais écouté et que je pouvais espérer être entendu.

Cette espérance donna tant de force à mes paroles, j'étais si ému moi-même que je ne tardai pas à faire partager mon émotion à la duchesse. Elle m'écoutait, elle m'approuvait.

Enfin, après m'avoir laissé parler pendant plus de trois quarts d'heure, elle se leva dans un état d'agitation et d'émotion difficile à décrire, et, venant à moi, elle me prit la main avec véhémence et me dit ces propres paroles :

— Ce n'est pas parce vous avez bien dit, mais parce que vous avez dit vrai, que je vous approuve. Oui, monsieur, vous avez dit vrai, je le sens, et la proposition sera retirée.

Pendant toute cette scène le duc d'Angoulême et *Monsieur* avaient été plus attentifs aux mouvements de la duchesse qu'à mes paroles. Ils étaient peu touchés et sans conviction, mais la duchesse avait décidé, et *la proposition fut retirée.*

— Cette femme a une âme, me dit M. Lainé, il ne fallait que l'éclairer pour en tirer le bien! Si je l'avais vue à l'époque des Ordonnances, je me serais adressé à elle, et elle aurait sauvé le trône et le pays.

AIMÉ-MARTIN.

Ce document, d'une authenticité, d'une sincérité incontestable, est une « contribution » capitale pour l'histoire. Il nous montre bien, sous leur jour véritable, le futur roi Charles X et son fils, le duc d'Angoulême. Il nous révèle, sous une face assez nouvelle, le caractère et le rôle politiques de la fille de Louis XVI.

Malheureuse royauté! Malheureuse France!...

Aimé-Martin, en reproduisant ce récit de M. Lainé, a rendu un signalé service, comme plus tard le duc de Fitz-James et Berryer, en faisant connaître la vraie vérité sur la cause occasionnelle et déterminante du coup d'État de juillet 1830. On sait depuis lors que c'était une « vision » du duc de Polignac (ni plus ni moins!), où la Vierge avait intimé à son féal serviteur l'ordre de dicter au roi Charles X les fameuses Ordonnances supprimant l'article 14 de la Charte.

C'était écrit! Le *suicide* de la Restauration était chose fatale, comme les autres *suicides* auxquels il nous a été donné d'assister dix-huit ans et vingt-deux ans plus tard!...

Or, soulignons ces mots de M. Lainé (qui n'a pas osé tout dire!) : « *Monsieur*... ajouta des choses *que je ne répéterai jamais* et DONT LE SOUVENIR DOIT MOURIR AVEC MOI ». Et notons bien que Monsieur venait de proférer ce sentiment, que « la Saint-Barthélemy avait été un acte nécessaire et d'une bonne politique »!!

Eh bien, à ce propos un souvenir, gravé dans mon cerveau, surgit, et, puisque l'occasion s'offre à moi d'en faire profiter l'histoire, je ne le laisserai pas « mourir avec moi ».

C'était vers la fin de 1854, à trois ans environ du coup d'État du 2 décembre 1851. Je dirigeais alors le Service des Cultes non catholiques au ministère, et j'avais mon cabinet à la Chancellerie, place Vendôme. La séance du jour achevée, je venais de gagner le boulevard des Italiens et je cheminais près des Bains Chinois (on n'oublie jamais ces menus détails, lorsqu'une circonstance frappante les a fixés instantanément dans la mémoire!). A ma rencontre se présente un officier supérieur de la marine, que je voyais habituellement chez un ami commun, le marquis de La Grange, membre de l'Institut et sénateur. C'était le contre-amiral Page, homme

très distingué, fort au courant de tout, et qui écrivait alors des articles fort remarqués dans le *Journal des Débats*. Il me prend le bras et me parle de diverses choses, puis, me tirant à part pour s'écarter des passants, il me dit : « Vous ne savez pas ce qui est arrivé à un des derniers conseils des ministres ? Non, vous ne pouvez, certes, le savoir ni le deviner ; mais il est bon que vous le sachiez, et de la bouche d'un ami qui le tient *de source certaine*... » Je commençais à être assez intrigué. — « Eh ! bien, mon cher huguenot, ajouta-t-il,

Vous l'avez, en dormant, hier, échappé belle !

On y a escarmouché sur la question d'une sorte de nouvelle révocation de l'édit de Nantes, souhaitée par un certain nombre de bigots et de niais qui ont eu assez de crédit pour obtenir que ladite question fût soumise à Sa Majesté... Elle a failli être sérieusement examinée... Elle l'aurait été, si l'Empereur n'avait esquissé un sourire mélancolique et un léger haussement d'épaules significatif, qui a découragé les champions et arrêté court cette belle campagne. C'est donc avorté, pour cette fois. Mais tenez-vous-le pour dit et... sur vos gardes. Il ne faut jamais jurer de rien !... »

Il plaisantait le brave amiral, — dans la forme, — mais non point au fond. « Voilà pourtant, me dit-il, où nous en sommes, pour l'inauguration de la seconde moitié de ce XIX[e] siècle ! Qu'en dites-vous ? Cela ne promet-il pas ? Avec Son Excellence Monsieur Veuillot, *dirigeant... l'Univers*, on ne peut jurer de rien. »

Certains indices confirmèrent bientôt pour nous l'exactitude de la singulière information de l'amiral Page. Qu'il me suffise de rappeler que M. Montégut écrivait dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 mai 1855, cette phrase caractéristique et sérieusement suggestive : « *La grande affaire*, AUJOURD'HUI, *la grande nouveauté*, c'est la révocation de l'édit de Nantes. On ne s'aborde plus qu'en se demandant : Qu'en pensez-vous ? Êtes-vous pour ou contre ?... »

Ah ! si j'écrivais tous mes souvenirs ! — et, surérogatoirement, ceux des autres (comme le fait aujourd'hui un vieux et spirituel philosophe) ! CHARLES READ.

INSCRIPTIONS HUGUENOTES

(POITOU, AUNIS, SAINTONGE, ETC.[1])

XIII. — La maison de Dieu

(SUITE[1]).

Le temple de la Calade, à Nîmes, démoli à la Révocation, portait l'inscription :

CEST ICI LA MAISON DE DIEV
CEST ICI LA PORTE DES CIEVX[2].

Le temple actuel de Castelmoron (Lot-et-Garonne) conserve l'inscription suivante, provenant du temple démoli à la Révocation[3] :

BIENHEVREVX SONT CEVX QVI OYENT LA PAROLE
DE DIEV ET QVI LA GARDENT.

De l'ancien temple de Pierre-Segade, commune de Viane (Tarn), il reste un fragment de pierre, qui fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Pradel, de Puylaurens, avec une inscription que l'on peut restituer ainsi[4] :

[MAIS]ON · DORAIS
[ON · VN] SEVL DIEV
[TV A]DORERAS ET
[VN] ! SEVL TV S
[ERVIRA]S . 1656.

Le pasteur Duvernoy, qui fit, en 1669, construire à Héricourt (Haute-Saône) un temple et une école, fit graver sur la porte de celle-ci ces lignes[5] :

PSAL · XXXIV, 12 | VENEZ · ENFANS : ESCOVTEZ ·
MOY | IE · VOVS · ENSEIGNERAY · LA | CRAINTE · DE · LETERNEL.

et sur un tronc, dans le temple :

DONES AV PAVVRE. 1669.

1. Voy. plus haut pages 96 à 104.
2. Ce passage de la Genèse (chap. XXVIII, v. 17) a été reproduit dans une restauration récente de la façade du temple de Niort.
3. Communication de M. Dannreuther.
4. Communication de M. Pradel.
5. *Bulletin*, 1892, p. 437.

L'école a été démolie en 1852, mais le tronc existe encore.

Beaucoup de temples de construction récente portent des inscriptions. Nous ne croyons pas devoir les relever ici.

XIV. — Inscriptions sur méreaux, cloches, plaques de foyer, vaisselle, etc.

Avant d'aborder la série des inscriptions qui ont un caractère personnel ou historique, il nous reste à parler de devises, inscriptions ou légendes placées sur des objets de nature diverse : cloches, méreaux, coupes, plats, vitraux, plaques de cheminée, etc.

Nous avons déjà, dans deux publications spéciales, l'une consacrée aux méreaux[1], l'autre aux cloches[2] des protestants, relevé les légendes et inscriptions qui leur sont propres. Nous ne ferons que les rappeler ici succinctement.

Voici pour les méreaux[3] :

PRIEZ DIEV (méreaux de Lezay et La Mothe-St-Héray).

R · G · A · D. — Rendez grâce à Dieu — (Régné, St-Sauvant, Vançais).

NE CRAINS POINT PETIT TROVPEAV, ST LVC XII, 32 (Églises du Bordelais, de la Saintonge, du Montalbanais, de Saverdun (Ariège).

MES BREBIS ENTENDENT MA VOIX ET ME SVIVENT (Agenais).

MON DIEV, MON VNIQVE SAVVEVR, ECOVTE MOI IE TE PRIE (Jonzac)[4].

CHRIST . EST . LE . PAIN . DE . VIE (Charenton?)

CHRIST, SOLEIL DE IVSTICE (Nîmes).

DIEV NOVS SOIT EN AYDE (jeton trouvé à Genève).

DIEV EST MON REMPART (jeton de la Popelinière).

Les légendes des jetons satiriques et des médailles com-

1. *Le Méreau dans les Eglises réformées de France*, 1891, 124 pages, 8 planches, Niort, chez Clouzot, éditeur.

2. *Les cloches protestantes*, in *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, 1891.

3. Nous ne donnons pas les initiales, sigles ou dénominations complètes des Églises inscrits sur les méreaux, mais nous indiquons entre parenthèses les noms des localités ou des régions dont le méreau porte la légende correspondante.

4. C'est, à proprement parler, une prière. Nous ne retrouvons, parmi les inscriptions lapidaires, qu'un petit nombre de formules ayant ce caractère : une inscription de la maison Motheau, à Clussais, que nous donnons

mémoratives pourraient, à la rigueur, se ranger à cette place. Mais nous avons craint de donner trop d'extension à notre travail en abordant un sujet qui peut aisément fournir à lui seul la matière d'une très intéressante étude.

Nous ne pouvons donner qu'un petit nombre d'inscriptions campanaires anciennes[1].

Cloche de Saint-Just (Charente-Inférieure) :

AV NOM DE DIEV IEHAN FAVRE MA FAICTE
IE SVIS ESTE FAICTE POVR SERVIR A LEGLISE REFORMEE DE SAINCT IVST 1604.

Cloche de la Rochelle :

...POVR LE TEMPLE DE LEGLISE REFORMEE DE LA ROCHELLE. LAN MDCXXX.

Cloche de Saint-Hippolyte (Gard) :

IAI ESTE FAITE ET PAIEE PAR MESSIEVRS | DE LA RELIGION P REFORMEE DE SAINCT HIPPOLYTE | POVR SONNER LE PRESCHE LAN 1650 | C. PEIROVS MA FAISTE.

Cloche de Bezaudun (Drôme) :

IAY · ESTE · FONDVE · PAR · PIERRE · METOYER ·
1648 · IE · SVIS · A · LE · P · R · DV · LIEV · DE · BEZAVDVN ·

Cloche de la Baume-Cornillane (Drôme) :

CESTE · CLOCHE · A · ESTE · FAITE · ET · PAYEE · PAR · CEVX · DE · LA · RELIGION · REFORMEE · A · LA · BAVLME · CORNILLANE. — ANNEE 1647.

Cloche de Saint-André de Valborgne :

FAICTE AV MOIS DE IVIN 1673 PAR VRBAIN DAGNAC POVR LES HABITANTS DE LA RELIGION PRETENDVE DE SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE ET A LEVRS DEPENS, A LA DILIGENCE DE PIERRE CHABAL, CONSVL, ET DES ANCIENS DV CONSISTOIRE DE LADITE RELIGION.

plus loin, et une autre, de l'ancienne maison Prével, au Busseau (Deux-Sèvres), qui reproduit le commencement du *Pater* en langue bretonne :

HON TAD PEHINI A ZO ENN EN | VOV; DA HANÔ BÉZET MEVLET
(*Notre Père qui es dans les cieux, que ton nom soit loué*).

(C'est, comme toutes celles de la même maison, une inscription moderne [1873], composée par le médecin Prével.)

1. Nous augmenterions inutilement la série par des inscriptions relevées sur des cloches fondues au cours du présent siècle. — Citons toutefois celle du Vigan (1819), qui reproduit le texte biblique suivant :

QUE L'ON DONNE DES LOUANGES A LETERNEL. — PSAUME 66, 1.

Cloche de Corgémont (Jura bernois) :

M · D · LX · M · G · PRIMAT · VERBVM · | DOMINI · MANET ·
IN · ETERNVM | ISAIE XL.
(*La parole de Dieu demeure éternellement.* — Esaie, XL, 8).

Des plaques de foyer en fonte, aux armes de Jehan de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, décédé en 1576, se trouvent, l'une à Houdelaincourt (Meuse), une autre à Louppy-le-Château (Meuse), une troisième au musée de Bar-le-duc. Elles portent les citations bibliques suivantes[1] :

IESVS-CHRIST · EST · MORT · POVR · NOS · PECHEZ ·
ET RESVCITE · POVR · N̄TRE · IVSTIFICATION. — RŌ · 4 (Romains, IV, 24 et 25).

LES · GENTS · SONT · PARTICIPANT · DE · LA · VIE · ETERNELLE
PAR · LEVANGILLE · //// SIENS · 3 (Ephesiens, III, 6).

TES IVGEMENS · DIEV VERITABLE · BAILLE AV ROY
POVR REGNER · PSAVLME (Ps. LXXII, 1).

Une inscription peinte sur verre (cabinet de M. Schmitt), et provenant de l'imposte d'une fenêtre du premier de la maison Bocquel, 22 rue Sainte-Marthe, à Niort, est ainsi libellée[2] :

EPHE · S · C
CEVLX · LA · QVY · SONT · DE · IESV; CHRIST
PO^R · LVY · ONT · AMORTI · LEVR · CORS
ET · ONT · CHASSE · LES · VICES · HORS
PO^R. VIVIFIER · LEVS · ESEPRIT.

L'encadrement porte des volutes papyracées dans le goût de la seconde moitié du XVIe siècle ; ce qui, avec la langue, date suffisamment cette inscription[3].

(*A suivre.*) H. GÉLIN.

---

1. Communication de M. Dannreuther. — La citation du psaume 72 n'existe pas sur l'exemplaire du musée de Bar-le-Duc.

2. C'est peut-être ici le lieu de rappeler le si curieux vitrail de Limoges fait en 1564, et qui représente Jeanne d'Albret prêchant la Réforme aux gens du Limousin. L'artiste catholique a mis au bas du portrait ce distique :

mal sont les gens endoctrinés
quand par femme sont sermonés

3. Communication de M. Desaivre, in *Bulletin* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. I, p. 507.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *février* 1894

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Kuhn, Lods, Puaux, Read et Weiss. MM. Gaufrès et W. Martin se font excuser. M. le président présente au Comité M. le professeur Stroehlin, gendre de notre ancien collègue feu M. H. Bordier et, en lui souhaitant la bienvenue, l'invite à assister à la séance.

Bulletin. — Après la lecture du procès-verval de la dernière réunion, le secrétaire fait connaître la composition de la livraison sous presse, et M. Read lui remet, pour la prochaine, un document fort intéressant sur une tentative de supprimer la liberté des cultes en 1815.

Correspondance. — M. le président lit une lettre de M. Paris, de Bordeaux, l'informant que le tome II de l'*Histoire de la Réforme à Bordeaux* de feu M. E. Gaullieur n'existe que sous forme de notes non rédigées. Cette lettre en a fait retrouver une autre de M. Gaullieur lui-même et de novembre 1872, dans laquelle il dit que s'il venait à mourir, ses notes nous seraient remises intégralement. Ces papiers que nous ne recevrons pas sans regretter que M. Gaullieur n'ait pu les utiliser, doivent nous être envoyés prochainement. — Une lettre du procureur de la République à Sancerre nous informe qu'en réponse à notre requête, le registre de l'année 1568 déposé au greffe du tribunal de cette ville sera communiqué gratuitement à celui de nous qui voudra le copier ou faire reproduire, sur place, mais que le greffier, qui en est responsable, refuse de le laisser sortir de son dépôt. — Il est bien regrettable, à ce propos, qu'il n'existe aucun inventaire des documents nous intéressant et que renferment un grand nombre de ces greffes. — M. de Dompierre de Chauffepié, à La Haye, nous offre aussi, en échange d'une copie du livre de raison de ses aïeux, plusieurs papiers relatifs aux *de la Forest*, offre acceptée avec reconnaissance.

Le reste de la séance est consacré aux préparatifs de la prochaine assemblée générale qu'on décide de tenir à Paris et pour laquelle M. F. Puaux offre une communication.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Les Denis, par Mlle H. de Bellecombe
La bataille de Dreux, par M. de Coynart
Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, par M. de Ruble

Feu M. A. Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, disait un jour : « Je sais plus d'un grenier où il y a des vieux papiers qui nous intéresseraient au plus haut point; mais je n'ose pas en parler, car leurs propriétaires seraient capables de les brûler. » C'est en effet ce qui arrive, le plus souvent. Ne pourrait-on pas citer une ville importante du Midi dont les archives ont longtemps allumé le poêle communal, et, à Montauban même, ne m'a-t-on pas montré une vaste cour où, *dans ce siècle*, on réduisit en cendres la bibliothèque et quantité de papiers d'une famille jadis célèbre et huguenote ?

A Clairac, Mme de Bellecombe, héritière d'un grenier où s'étaient entassés les papiers d'affaires, comptes et correspondances des *Denis* et *Freron*, ces derniers notaires royaux aux XVIIe et XVIIIe siècles, a eu une autre pensée : elle a commencé par les classer. Cette besogne rebutante et difficile a été continuée par sa fille. Pour classer il faut lire, tout lire si possible. Cette lecture a peu à peu fait surgir de la poussière cette humble famille d'autrefois, ses maisons, ses propriétés, ses alliances. Mlle de Bellecombe s'est efforcée de la reconstituer, d'en dresser la généalogie, d'en retrouver l'histoire, extérieure et intérieure, et il en est résulté un livre écrit sans prétention comme ces obscurs bourgeois de Clairac, mais intéressant comme tout ce qui reflète fidèlement la réalité[1].

Le récit, agrémenté de curieuses vues locales, les extraits de lettres

1. *Les Denis, une famille bourgeoise de l'Agenais, du XVIIe au XVIIIe siècle*, un vol. in-8° de 210 pages, orné de nombreuses illustrations. Paris, Fischbacher, 1894.

et de comptes se groupent surtout autour de Jean Denis, bourgeois et marchand de Clairac, resté en France avec presque toute sa famille lors de la Révocation, de son frère Pierre qui émigra à Dublin et de son fils aîné Jean qui passa en Hollande. Si l'auteur avait voulu écrire un livre d'histoire exacte, il aurait sans doute pu retrouver, dans les registres d'état civil, à la mairie ou au greffe du tribunal, la filiation précise et les vraies dates qu'il est le plus souvent obligé de deviner ou de donner approximativement. Mais il ne s'est soucié que de montrer comment, sous l'ancien régime, — qu'il préfère au nouveau — vivaient ou plutôt peinaient ses héros. Vie très remplie, très affairée dont l'unique, ou du moins le principal objectif est... l'argent : c'est pour ses affaires que Jean Denis va perpétuellement de Clairac à Bordeaux, passe des années dans cette ville, y entasse procès sur procès, envoie à Paris son fils Jean-Jacques qui y fait connaissance intime avec la belle-sœur du chapelain de l'ambassade de Hollande, M. Van Laan, — pendant que Marthe Freron, Mme Denis, gère les propriétés de Clairac. Et c'est la question d'argent qui les fait correspondre avec le fils aîné expatrié pour cause de religion et tombé dans la misère en Hollande.

On saisit là sur le vif un des résultats, peut-être le moins étudié jusqu'à ce jour, de la Révocation qui est, du reste, à peine mentionnée dans ce livre. Violemment dépouillés de tout exercice de leur religion, ruinés, tracassés dans leurs biens, tourmentés dans leurs affections de famille, beaucoup de protestants restés en France se lassèrent peu à peu de réagir. C'est le petit nombre qui se réfugie dans le culte particulier ou clandestin. Les autres s'enfoncent de plus en plus dans les soucis et les préoccupations de la vie matérielle. Au fond du cœur ils restent huguenots, ils laisseront même enfermer leurs filles dans des couvents et payeront des amendes, la probité, l'horreur de l'injustice et de l'oppression et une secrète confiance en Dieu les distinguent encore. Mais l'absence prolongée de toute habitude religieuse finit par porter ses fruits; une sorte de matérialisme pratique, sans idéal, sans rien de ce qui arrache l'homme à son égoïsme naturel, envahit insensiblement toute l'existence, et, au-dessus de cet horizon bas et prosaïque, on voit déjà poindre le scepticisme voltairien doré par les déclamations de Jean-Jacques.

Ce n'est pas, j'en conviens, mais pas du tout ce que Mlle de B... a voulu nous montrer; le tableau qu'elle a tracé, sans préoccupation philosophique, de cette bourgeoisie d'autrefois, si digne mère d'une partie de celle d'aujourd'hui, n'en est peut-être que plus saisissant et plus instructif pour l'historien et pour le moraliste.

Dans la brochure du commandant de Coynart sur *l'année* 1562 *et la bataille de Dreux*[1], il y a deux parties : une étude technique très serrée, faite sur le terrain et rendue sensible à l'œil le moins exercé par six plans topographiques, nous fait assister aux préparatifs et à toutes les phases de cette mémorable bataille. Bien que cette « restitution » ne nous fasse pas oublier celle dont M. L. Lalanne a accompagné la réédition des planches de Tortorel et Perissin[2], elle nous donne une image exacte de la situation respective, de la valeur et même des destinées ultérieures des deux camps qui allaient déchirer la France en s'exterminant. On y fait, en outre, une petite découverte fort intéressante : les six grandes planches de Tortorel et Perissin que même feu M. Bordier, qui le premier en raconta l'origine (*France prot.*, III, 451 ss.), considérait comme des estampes sans valeur historique, en ont, au contraire, une très grande. Sur le terrain M. de Coynart les a trouvées si fidèles et si précises qu'il a pu, grâce à elles, reproduire chaque détail de la bataille, et même faire mettre au jour les traces de bâtiments qui existaient avant elle. Il ne nous déplaît pas de voir constater par un spécialiste, qui ne nous est certes pas favorable, le respect des huguenots pour la vérité, jusque dans les images où on ne leur demandait qu'un à peu près.

Ce respect de la vérité — *veritati semper fidelis* — c'est la devise de cette brochure, et je me fais un plaisir de reconnaître qu'elle s'applique justement aux recherches militaires. Mais elle renferme aussi une *étude historique sur l'année* 1562. Or, autant celles-là ont été minutieusement conduites et étayées de preuves solides, autant celle-ci se compose d'affirmations gratuites et calomnieuses pour les protestants, sans que l'ombre d'une preuve ou d'une discussion les appuie. Dans le *Réveil national* du 22 novembre 1893, M. le pasteur Joseph Bianquis a déjà fait justice, en termes excellents, de cette trouvaille sur Calvin : « *Si le connétable de Montmorency lui* « *avait accordé un prieuré, il n'aurait pas attaqué l'Église romaine.* » On pourrait en relever d'aussi fortes presque à chaque page. Ainsi,

1. *Etude historique et militaire, extraits divers, correspondances officielles du temps, édition ornée de six plans topographiques à* 1/40,000, *reproduisant les six phases de la bataille de Dreux, dessinées et publiées par J. Perissin en* 1570. — Paris, F. Didot, VIII-47 pages (plus les plans), in-8°, 1894.

2. *L'ordonnance des deux armées de la bataille de Dreux*, dans *les Grandes Scènes historiques du XVI*e *siècle.* — Paris, Fischbacher, 1886, in-folio.

dès la première, voici ce qu'on trouve sur Th. de Bèze... « Il était « cité pour la violence et l'intolérance de ses controverses, comme « aussi de ses actes... il avait fomenté la reprise des hostilités et de « la guerre civile en 1562; il était l'âme du triumvirat protestant... « Il fut accusé d'avoir fait mettre à mort, par Baubigny-Mézières, « le maréchal de Saint-André, blessé et fait prisonnier à la bataille « de Dreux, comme aussi plus tard d'avoir été l'instigateur de « l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré! »

Il s'agirait du dernier des hommes qu'on aurait le droit de réclamer des preuves. L'auteur s'imagine-t-il que cela est superflu puisqu'il s'agit d'un protestant de marque? Si Th. de B... avait *fomenté la reprise des hostilités... en* 1562, pourquoi M. de C... explique-t-il lui-même, p. 7, que ces hostilités ne *commencèrent* qu'après l'inutilité des protestations huguenotes contre le massacre de Vassy? — Et quant à Baubigny-Mézières qui tua le maréchal de Saint-André pendant la bataille parce que ce dernier l'avait remercié des nombreux services d'argent que lui avait rendus son père, en le faisant publiquement insulter, et même dépouiller en justice — voici comment M. de C... justifie, p. 41, l'insinuation malveillante concernant le rôle de Th. de Bèze: « Les chroniqueurs... « accusent de ce méfait Théodore de Bèze, *qui du reste en était bien capable.* » — On voit le procédé : il est parfaitement superflu de citer et surtout de discuter le témoignage d'un seul de ces chroniqueurs, puisque Th. de B. *était bien capable de cette infamie...*

En vérité, que faut-il penser du courage et du jugement des catholiques qui lancent 15,000 hommes des meilleures troupes et tous leurs plus illustres capitaines contre les 12,000 « rebelles » dirigés par des fourbes aussi lâches que « cette âme du triumvirat huguenot », et n'arrivent que tout juste, à la fin du 19 décembre 1562, à garder le champ de bataille de Dreux? — Et voilà pourtant ce que c'est que de s'imaginer qu'il faut des mathématiques spéciales pour faire de la stratégie, mais qu'en histoire, le *catéchisme de persévérance* est bien suffisant!

C'est encore aux guerres de religion que nous ramène la dernière découverte de M. A. de Ruble. Car c'est une vraie découverte qu'il vient de faire et de publier. Saviez-vous qu'il existait des *Mémoires de Jeanne d'Albret?* Non, n'est-ce pas? — Or, ces mémoires, non seulement existent, mais avaient été imprimés il y a 325 ans. Comment donc n'ont-ils pas été remis au jour plus tôt? Cela vient

d'un défaut auquel bien peu d'historiens échappent. Dans leur chasse à « l'inédit », ils fouillent les dépôts d'archives et négligent volontiers les vieux livres, souvent aussi rares et parfois plus inconnus que beaucoup de manuscrits. — En 1570, on ne sait où, — sans doute à la Rochelle, — parut un petit volume très compact : *Histoire de nostre temps contenant un recueil des choses mémorables passées et publiées pour le faict de la Religion et estat de la France, despuis l'édict de pacification du 23e jour de mars* 1568 *jusques au jour présent* (petit in-8° contenant le titre, 27 feuillets non paginés [*Prologue*] plus 808 pages et 4 feuillets pour la table)[1]. — Ce recueil renferme, à partir de la page 157, plusieurs *lettres de la Royne de Navarre... avec une ample Déclaration d'icelles, contenant les occasions de son partement avec Monseigneur le Prince, et madame Catherine ses enfants, pour se venir joindre à la cause générale, avec Monseigneur le Prince de Condé son beau-frère.*

C'est un fragment d'autobiographie écrit par Jeanne d'Albret au moment le plus critique de son existence si agitée, pour se justifier d'être venue à la Rochelle rejoindre l'armée huguenote. Il faut féliciter M. de Ruble d'avoir déterré ce morceau capital, aussi remarquable par le fond, si franc, si loyal, que par la forme vive, alerte, pleine d'esprit et de cœur. Il nous le rend, scrupuleusement et amplement annoté et y ajoute les lettres imprimées dans le recueil de 1570 et toutes les poésies qu'il a pu retrouver de la digne héritière des talents de Marguerite d'Angoulême. Le tout forme un charmant volume précédé du portrait de la reine d'après l'original qu'elle envoya en 1566 à Genève, et suivi d'une bonne table analytique[2]. Enfin il nous promet, ce que depuis longtemps on désirait, la correspondance encore inédite d'une femme qui écrivit beaucoup, mais dont, comme pour Coligny, on s'est bien gardé de publier autrefois les lettres les plus caractéristiques.

Remercions donc l'historien qui, depuis tant d'années, contribue à nous restituer une Jeanne d'Albret si différente de celle qui orne encore nos manuels soi-disant historiques. Et puisque sa découverte nous ramène aux vieux livres, signalons-lui, pour le cas où elle lui aurait échappé, la rare plaquette de la bibliothèque de Lignerolles qu'on vient de vendre (2e partie n° 1368) et qui nous fait connaître une *chanson chrestienne et nouvelle de la Royne de Navarre...* 1564

1. Bibliothèque de la Société d'Hist. du Prot. fr., réserve n° 3985.

2. *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, un volume de XIV-241 pages, petit in-8°. — Paris, E. Paul, Huart et Guillemin, 1893.

que feu M. H. Bordier avait déjà vue dans un recueil de 1569, et dont il avait réimprimé ces premiers beaux vers :

Jésus est mon espérance
Et mon amour;
Je ne puis sans sa puissance
Vivre un seul jour[1],

mais dont tout le monde ignorait l'auteur désormais révélé, grâce à cette petite rareté bibliographique.

Que de gens pourtant, qui continueront à croire que si la passion des vieux livres s'explique comme celle du vieux Japon, on ne saurait, en les lisant, rien y trouver de bien nouveau, ni de bien intéressant ! N. WEISS.

CORRESPONDANCE ET NOTES

Les de Gassion. — Dans le *Protestant Béarnais* du 3 mars 1894, M. Charles Frossard signale le livre de raison béarnais de *Jacques de Gassion*, in-4° de 294 feuillets, allant de 1608 à 1629 et dont voici le titre : *Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, Amen. Libre de raisons de my Jacques de Gassion, procuraire general deu Rey ont son descriutes et inventorisades tant las obligations de las sommes collocades à interest que los instruments d'acquisitions de pessas de terre, etc. Tous los drots de ma maison et de Marie de Esclaux ma mother. — Celuy qui plante n'est rien ny celui qui arrouse, mais Dieu qui donne l'acroissement. 1 Corrint. chap. 3 v. 7.* — Il inscrit ainsi la naissance de son fils Jean qui devint plus tard le célèbre maréchal de Gassion : 20 *mes d'Aoust* 1609, *jour de Dimanche antre cinq et sieys hores du ser, nesce Jehan mon fils menour presenta au babtisme lunde jour après det* 21 *deud. mes per Jehan mon fils primogenis et Magdeleine ma fille.* Ce passage ne paraît pas très exact, le dimanche ayant été, en 1609, le 23 et le lundi le 24 août. — En 1623 ce fils Jean, avait avec son frère Jacob (plus tard le maréchal de camp de Bergeré), un précepteur, M. de Gray, qu'on payait 100 francs par an.

Jacques Boiceau écuyer, sieur de la Barauderie, gentilhomme

1. *Le chansonnier huguenot du XVI[e] siècle*, 1871, II, 465.

ordinaire de la chambre et intendant des jardins du roi, commença par servir Henri IV, puis Louis XIII pour le plaisir duquel il traça les jardins du *Luxembourg*, du *Louvre*, de *Saint-Germain* et de *Versailles*. Ses dessins furent publiés après sa mort, en 1638, dans le *Traité de jardinage*, par Jacques de Menours (Voy. entre autres, *Magasin pittoresque*, t. 47, p. 176). Le Nôtre, auquel on a jusqu'ici attribué le dessin des jardins de Versailles, s'est borné à agrandir ceux de Jacques Boiceau, mais il n'y a rien modifié. Aussi le conseil municipal de Versailles essaye-t-il de réparer l'oubli dans lequel est tombé le service rendu par cet artiste à Le Nôtre, en donnant le nom de Boiceau à une rue nouvelle qui va du carrefour de Montreuil à la butte de Maubauron[1]. — Or, Jacques Boiceau était huguenot, puisque, le 27 juillet 1603, il figurait comme parrain de *Jacques Dupré*[2], sur les registres de Charenton (Jal), mais on ne connaît pas encore exactement ses ascendants. On sait seulement qu'en 1568, un Jacques Boiceau prit part à la prise de Luçon (*France prot.*, IX, 194) et, en 1587, un autre (?), à la bataille de Coutras (*Mag. pitt.*, *loc. cit.*).

AVIS. — L'Assemblée générale de la Société aura lieu cette année à Paris *au temple de l'Oratoire Saint-Honoré*, le *jeudi* 19 *avril* prochain, à 8 *heures du soir*. On y entendra le rapport de M. le baron F. de Schickler sur l'exercice écoulé, et une conférence sur **Paris et la Réforme sous François Ier, reconstitutions topographiques inédites** (*vues anciennes*, *portraits*, *facsimilés*, etc.), avec projections, par M. N. Weiss, avec le concours de MM. E. Maury et Hofbauer. On trouvera à la Bibliothèque de la Société, 54, rue des Saints-Pères, des cartes avec programme détaillé.

1. Voy. l'*Écho de Versailles*, entre autres, du 4 mars 1894.
2. Encore une famille d'artistes huguenots. *Abraham Dupré* était graveur de médailles (*Bull.*, XIII, 227).

Le Gérant : FISCHBACHER.

4767. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

M. DE LA MORINERIE. — **L'intendant Denis Amelot**, 8 pages in-8°, 1887; — **Le capitaine Arresrac le More**, 20 pages in-8°, 1889; — **Associations saintongeaises du dessèchement des marais de Blaye et de Blanquefort, Jacques Michel**, 7 pages in-8°, 1892; — **Les Barin de Marennes**, ministres, professeurs, écrivains, 12 pages in-8°, 1893 (Extraits de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*).

LE MÊME. — **Les origines du caoutchouc, François Fresneau**, ingénieur du roi, 1701-1770, un volume de 133 pages in-18, La Rochelle, imprimerie Nouvelle Noël Texier, 1893.

Souvenirs du Centenaire (**l'annexion de Montbéliard à la France**, documents inédits). Une brochure de 36 pages in-18, petite bibliothèque de la « Vie nouvelle », Montbéliard, bureau de la Vie nouvelle, 41, rue des Granges (1893).

Le Sabbat selon la Parole de Dieu... Une brochure de 37 pages in-18, Édimbourg, 1893.

Un pas en avant, appel adressé aux protestants évangéliques de la France, une brochure de 11 pages in-8°, Paris, dépôt central, place du Théâtre-Français (1893).

Dr CHAZEL. — **Essai d'interprétation de Jean V, 26 à 30.** Une brochure de 16 pages in-8°, Montauban, imprimerie J. Granié, 1893.

G. STEINHEIL. — **Incursions d'un laïque dans l'étude de la doctrine chrétienne**. Une brochure de 19 pages in-8°, extraite de la *Revue chrétienne*, Paris, Fischbacher, 1893.

CHARLES BIELER. — **L'ambition**, discours prononcé aux promotions du collège Galliard, à Lausanne, le 5 juillet 1893, une brochure de 11 pages in-8°, extraite de *la Famille*.

TH. DUPROIX. — **Sainte Routine**, conférence prononcée à Saint-Maigrin à l'occasion de la Toussaint, une brochure de 16 pages in-8°, Barbezieux, imprimerie Bouché, 1893.

E. LESENS. — **Le poète Saint-Amant, de l'Académie française, et sa famille**. Les d'Azemar, gentilshommes verriers. Medemoiselle de la Roche-Guilhem. Une brochure de 16 pages in-8°, extraite de *la Normandie littéraire*. Pont-Audemer, imprimerie administrative, 1893.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894

4767. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.